

BACK COVER PAGE OF
HOUSE OF COMMONS DEBATES
OFFICIAL REPORT (HANSARD)
VOL. 144, NUMBER 084
18 SEPTEMBER 2009

PAGE DE DOS
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES
COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)
VOL. 144, NUMÉRO 084
18 SEPTEMBRE 2009

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>

MAIL POSTE

Canada Post Corporation / Société canadienne des postes

Postage paid

Port payé

Lettermail

Poste-lettre

1782711
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 49

Thursday, April 9, 1992

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 49

Le jeudi 9 avril 1992

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice and the Solicitor General

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Main Estimates for the fiscal year 1992-1993: Votes 15 and 20, Correctional Service of Canada under SOLICITOR GENERAL

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal pour l'exercice financier 1992-1993: Crédits 15 et 20, Service correctionnel du Canada sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE
SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)
(Solicitor General)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Robert Nicholson
Blaine Thacker
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU
SOLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)
(Solliciteur général)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Robert Nicholson
Blaine Thacker
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 9, 1992
(58)

[Text]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 10:05 a.m. o'clock this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Carole Jacques, Blaine Thacker and Tom Wappel.

Acting Members present: Derek Blackburn for Ian Waddell.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witness: From the Correctional Service of Canada: Ole Ingstrup, Commissioner of the Correctional Service of Canada.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 27, 1992 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, April 2, 1992, Issue No. 47.*)

By unanimous consent, the Chairman called Votes 15 and 20—Correctional Service of Canada under SOLICITOR GENERAL.

Ole Ingstrup made an opening statement and answered questions.

At 12:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Nancy Hall

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 9 AVRIL 1992
(58)

[Traduction]

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à 10 h 05, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Carole Jacques, Blaine Thacker et Tom Wappel.

Membre suppléant présent: Derek Blackburn remplace Ian Waddell.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Begin, attachée de recherche.

Témoin: Du Service correctionnel du Canada: Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du Canada.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993. (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 2 avril 1992, fascicule n° 47.*)

Du consentement unanime, le président appelle: Crédits 15 et 20—Service correctionnel du Canada, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL.

Ole Ingstrup fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Greffière de comité

Nancy Hall

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Thursday, April 9, 1992

• 1007

The Chairman: I would like to call the meeting to order. We are considering main estimates for the fiscal year 1992-93, votes 15 and 20, Correctional Service of Canada under Solicitor General.

I'm please to welcome Mr. Ole Ingstrup, Commissioner of the Correctional Service of Canada. Welcome, Mr. Ingstrup. Do you have an opening statement you would like to make?

Mr. Ole Ingstrup (Commissioner, Correctional Service of Canada): Thank you, sir. I have with me, as usual, John Rama, Assistant Commissioner of Executive Services. He will help to keep track of what I promise to send you later on.

I would like to make a short opening statement and basically focus on some of the significant things seen from our point of view that have happened since my appearance on the main estimates last year.

I would like to first and foremost say that I am pleased to be back. It kind of feels good to be back and report to you on some of the progress that has taken place and also to be able to respond to some of your concerns and listen to some of your advice.

I'd like to mention that we're extremely pleased in the service with the committee's efforts to learn more about CSC. The visits to the institutions have been important both to our staff and our inmates. I hope the visits have been of use to you in your deliberations, particularly around Bill C-36.

As far as CSC is concerned, Mr. Chairman, there is one thing that has not changed at all over the last four years and that is the overall direction of the Correctional Service of Canada. As we have discussed around this table, the Correctional Service of Canada builds its planning, programming, resource allocation, training, recruitment and so on with the mission document of the service.

That document has been approved by Solicitor General Pierre Blais as the first minister to formally sign the document. It has been approved and signed by the subsequent ministers.

There are only two changes—in some ways they are minor ones—in the mission statement compared to what it looked like the first time around. We have strengthened the emphasis on health care and wellness, and we have strengthened, through an additional and strategic objective, our concerns for the environment. We have committed ourselves to be as environmentally friendly as we can be within the Correctional Service of Canada.

• 1010

Basically the overall thrust has been that we have continued to follow the same strategic direction, and have continued to pursue the mission.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 9 avril 1992

Le président: La séance est ouverte. Nous sommes en train d'examiner le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier 1992-1993, crédits 15 et 20, Service correctionnel du Canada, sous la rubrique Solliciteur général.

J'ai le plaisir d'accueillir M. Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du Canada. Bienvenue monsieur Ingstrup. Voulez-vous faire un exposé préliminaire?

M. Ole Ingstrup (commissaire du Service correctionnel du Canada): Je vous remercie monsieur. Je suis accompagné comme d'habitude de John Rama, commissaire adjoint des services à la haute direction. Il va veiller à ce que je n'oublie pas de vous envoyer les documents que je vous ai promis.

J'aimerais formuler quelques brefs commentaires et souligner ce qui s'est passé d'important, à notre avis, depuis ma comparution l'année dernière dans le cadre de l'examen du Budget des dépenses principal.

J'aimerais tout d'abord vous dire que je suis très heureux d'être de retour devant vous. Je suis content d'être ici et de vous faire part des résultats que nous avons enregistrés et également, de répondre à vos préoccupations et, finalement, d'écouter vos conseils.

J'aimerais mentionner que nous avons été très heureux de constater que le Comité souhaitait en apprendre davantage sur le SCC. Les visites d'établissements sont importantes, tant pour notre personnel que pour les détenus. J'espère qu'elles ont facilité vos délibérations, en particulier celles qui portaient sur le projet de loi C-36.

Pour ce qui est du SCC, je dois dire, monsieur le président, qu'il y a une chose qui n'a pas changé du tout depuis quatre ans; c'est l'orientation générale du Service correctionnel. Comme nous en avons déjà parlé ici, ce Service procède à sa planification, à ses programmes, à l'affectation de ses ressources, à la formation, au recrutement et aux autres activités en fonction du document qui énonce la mission du service.

Ce document a été approuvé par le Solliciteur général Pierre Blais, puisqu'il a été le ministre qui, le premier, a signé officiellement ce document. Les ministres qui l'ont suivi l'ont également approuvé et signé.

L'énoncé de mission n'a subi que deux modifications—que l'on peut qualifier de mineures—par rapport à sa version initiale. Nous avons davantage mis l'accent sur les soins de santé et, par le biais d'un objectif stratégique supplémentaire, sur nos préoccupations touchant l'environnement. Nous nous sommes engagés à ce que le Service correctionnel du Canada respecte l'environnement dans toute la mesure du possible.

Pour l'essentiel, nous avons suivi la même orientation stratégique et continué à nous conformer à notre mission.

[Texte]

We have focused our resources over the past four years—and next year will be no different—on the CSC priorities under the leadership of the Solicitor General. We have reallocated and we have added a significant amount of resources within the service in order to make sure we actually spend our moneys where our program priorities are.

In the community, for instance, we have increased the spending from about \$20 million for the private agencies and voluntary organizations to about \$34 million. A number of program areas have been subject to increased funding. Cognitive skills training programs have gone up from \$500,000 last year to \$1.2 million this year; substance abuse from \$400,000 last year to \$1.5 million. Sex offender treatment went up to \$2.2 million from \$1 million, I believe, the year before last. Aboriginal offender programming is now up \$1.6 million, over and above, of course, the base budget for those programs.

It has been of concern to this committee, and to the minister as well, that we might not do enough for federally sentenced women in the Prison for Women while we are planning the five institutions for federally sentenced women. We have this year allocated another \$350,000 to that particular institution for a number of programs. I have a list of those programs if you would like to see where the moneys went.

We have also emphasized, as a very important internal way of generating new resources, staff training and development. Although we have gone through the same kind of budget cuts as most other departments, I am pleased to report we have been able to double training within CSC over the past four years. We are now at a point of spending approximately 4% of the total salary sum on training. In terms of training days that means we increased the number of training days for an average employee from three days, roughly, a year to six days plus a year per employee.

That has clearly increased the capability of our staff to do a lot of things they couldn't do before. I think it's important to see this as part of our professionalizing of the Correctional Service of Canada, and I'm quite pleased when I see the kinds of things that guards in the old days didn't feel they could do but that they realized, after a bit of education and coaching and other kinds of things, they are actually capable of doing and indeed are interested in doing.

We have also increased our specialization in program delivery. There are certain programs that need to be delivered by very, very highly qualified and specialized people, and we have some of those within CSC and some of those we contract with.

[Traduction]

Ces quatre dernières années—il n'y aura pas de changement l'année prochaine—nous avons affecté nos ressources en fonction des priorités du SCC conformément aux directives du solliciteur général. Nous avons redistribué nos ressources et les avons même augmentées afin de veiller à ce que ces fonds soient dépensés en fonction de nos priorités en matière de programmes.

Pour ce qui est de la collectivité, par exemple, les fonds affectés aux organismes privés et bénévoles sont passés de 20 millions à près de 34 millions de dollars. Un certain nombre de secteurs de programmes ont vu leur financement augmenter. Les fonds du Programme de développement des aptitudes cognitives sont passés de 500,000\$ l'année dernière, à 1,2 million de dollars cette année; la prévention de la toxicomanie est passée de 400,000\$ l'an dernier à 1,5 million. Les fonds affectés au traitement des délinquants sexuels, qui étaient de un million de dollars, je crois, il y a deux ans atteignent maintenant 2,2 millions de dollars alors que les sommes consacrées aux programmes destinés aux délinquants autochtones s'élèvent maintenant à 1,6 million de dollars, ce qui vient s'ajouter, bien entendu, au budget de base de ces programmes.

Le comité, tout comme le ministre d'ailleurs, craignait que nous n'offrions pas suffisamment de services aux femmes incarcérées dans la prison fédérale pour les femmes, puisque nous étions en train de planifier la construction de cinq établissements pour cette catégorie de détenus. Cette année, nous avons attribué à l'établissement en question une somme supplémentaire de 350,000\$ qui servira à financer divers programmes, dont j'ai la liste, si vous voulez savoir comment ont été répartis ces fonds.

Nous avons également accordé une grande importance à la formation et au perfectionnement du personnel, puisque cela constitue une façon interne très importante de générer de nouvelles ressources. Nous avons subi les mêmes coupures budgétaires que la plupart des autres ministères, mais je suis heureux de pouvoir vous mentionner qu'en quatre ans, nous avons multiplié par deux les fonds consacrés à la formation au sein du SCC. Nous dépensons près de 4 p. 100 des sommes versées en salaires pour la formation. Exprimé en jours de formation, cela veut dire que le nombre de journées de formation de l'employé moyen est passé d'environ trois jours par an à plus de six.

Il est évident que cela permet maintenant à notre personnel de faire un tas de choses qu'il ne faisait pas auparavant. Je pense qu'il est important de voir là un aspect de la revalorisation du personnel du Service correctionnel du Canada et je suis très content de constater que les anciens gardiens, qui ne pensaient jamais être capables de faire certaines choses, se rendent compte, après avoir suivi certains cours et avoir été encouragés, qu'ils sont capables d'accomplir d'autres tâches et que, de plus, cela les intéresse.

Nous avons également fait porter nos efforts sur la réalisation de programmes. Il y en a dont la fourniture doit être confiée à des personnes hautement qualifiées et spécialisées dont certaines font partie du SCC et d'autres sont recrutées à contrat.

[Text]

Something else I would like to mention, because it is an important force that is often forgotten when one thinks of resources, is the voluntary organizations and the volunteers who come into our institutions or work with our parole officers. It's surprising to most people that in CSC we have on a regular basis about 3,000 volunteers working with offenders, at the institutions or in the community. These are very dedicated Canadian men and women who give of their own time to come in and do all kinds of things, from literacy training to visits, to helping with correspondence; you name it.

• 1015

We also have some more formally established organizations of volunteers around our institutions. We have the citizens' advisory committees, which are representatives of the local communities who support the warden in making sure the community understands what the institution is doing. But they are also more and more inclined to play an active role in the development of the institutional programs and other aspects of institutional life.

I would also like to mention that a number of other departments within the federal government have lent a lot of support to CSC. Health and Welfare is one department. Another one is Employment and Immigration. A third one is Forestry Canada. We have a number of projects where inmates are working on reforestation under the leadership of Forestry Canada. It's a partnership that seems to me to have a lot of potential.

This committee has from time to time expressed concerns about research, whether we're doing enough research. I don't think we will ever get to a point where we say, yes, we have all we need and we cannot do anything more in that area. But we have made significant progress. Over the last four years we have gone from basically nothing to \$1.8 million. In 1989-90 the budget for research was \$475,000. Next year it's going to be about \$1.8 million.

That has proven to be one of the best investments we have made, compared with the amount of money we're talking about. They have been the people who have developed a very, very good security classification system for us, when it comes to the distribution of inmates in different institutions. They have also developed tools to assess risk and management needs in both the institutions and the community. They have done a lot to improve our knowledge, and indeed knowledge in Canada, about sex offenders and sex-offender risk management.

What I find particularly positive about research inside CSC is that we have been able to co-ordinate the needs of Canadians for more safety with the kinds of research projects they have taken on. It is research I would characterize as meeting the highest standards of academic research, but also placing a strong focus on what we're in business for.

We have said in our mission statement—and we have pursued that thought, as I mentioned—that the best long-term protection of Canadians is through safe reintegration of offenders back into society. We cannot pretend, obviously,

[Translation]

J'aimerais également mentionner un autre élément que l'on oublie trop souvent lorsqu'on parle des ressources; il s'agit des organismes bénévoles et de leurs membres qui viennent dans nos établissements ou qui collaborent avec nos agents des libérations conditionnelles. La plupart des gens sont surpris d'apprendre qu'il y a près de 3,000 bénévoles qui travaillent régulièrement avec les contrevenants, dans les établissements ou les collectivités. Ce sont des Canadiens et des Canadiennes particulièrement dévoués qui donnent de leur temps pour venir faire toutes sortes de tâches allant de l'apprentissage de la lecture, aux visites, à la correspondance et que sais-je encore.

Il existe également des organismes bénévoles officiels qui gravitent autour de nos établissements. Il y a les comités consultatifs de citoyens, représentant les collectivités locales, qui accordent leur soutien au directeur pour expliquer au public les objectifs de l'établissement pénitentiaire. Ces comités ont de plus en plus tendance à jouer un rôle actif dans l'élaboration des programmes institutionnels et dans d'autres aspects de la vie de l'établissement.

J'aimerais également mentionner qu'un certain nombre de ministères fédéraux ont accordé un large soutien au SCC. Le ministère de la Santé et du Bien-être social est un de ceux-là, tout comme celui de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a également Forêts Canada. Il existe un certain nombre de projets aux termes desquels, des détenus effectuent des travaux de reboisement sous la direction de Forêts Canada. Cette coopération me semble offrir beaucoup de possibilités.

Votre comité a parfois manifesté une certaine inquiétude au sujet de la priorité accordée à la recherche. Je ne pense pas que nous arrivions jamais au point où nous pourrions dire que nous avons tout ce qu'il nous faut et qu'il n'y a plus rien à faire dans ce domaine. Nous avons cependant réalisé des progrès importants. En quatre ans, le montant consacré à la recherche est passé de pratiquement rien à 1,8 million de dollars. En 1989-1990, le budget de la recherche était de 475,000\$. L'année prochaine, il atteindra environ 1,8 million de dollars.

Cet investissement s'est révélé particulièrement payant comparativement aux sommes engagées. C'est grâce à la recherche que nous disposons maintenant d'un système de classification sécuritaire très très efficace en ce qui a trait à la répartition des détenus entre les différents établissements. La recherche a également mis au point des outils permettant d'évaluer les risques et les besoins de gestion tant dans les établissements que dans la collectivité. Cela a beaucoup amélioré nos connaissances sur les délinquants sexuels et la gestion des risques qu'ils posent.

Il est particulièrement gratifiant de constater que la recherche effectuée par le personnel du SCC a réussi à intégrer la nécessité d'améliorer la sécurité des Canadiens aux projets de recherche choisis. Ces travaux répondent aux normes les plus élevées de la recherche universitaire et aux objectifs de notre organisme.

Nous avons dit, dans notre énoncé de mission—et nous avons poursuivi cette idée, comme je l'ai mentionné—qu'à long terme, la meilleure façon de protéger les Canadiens c'est de veiller à la réinsertion sociale des détenus. Nous ne

[Texte]

that we can protect Canadians against crime. Only a minor part of crime committed in this country is committed by offenders after their release. But as far as that part of crime in Canada is concerned, we believe the best way of ensuring it is kept to a low level is by ensuring the transition in most cases—more than 95% of the cases—the inevitable transition of offenders from institutions back to the community is as safe, controlled, and supported as possible. That is a line we have followed.

I am pleased to report to you that we do have today about 850 more offenders in the community than we had a year and a half ago, and crime among those in the community is going down. Less crime is committed by the larger number of offenders we have in the community today than we had among the smaller group of offenders a year and a half ago. It is not proof, but it is certainly a strong indication that our institutional programs and community programs have a positive effect.

• 1020

I'm also pleased to share with you some of the results that I see as significant. When I compare the last four years, when we have had the guidance of our mission document, to the previous four years in terms of some key indicators for correctional performance, then assaults on staff have gone down by 56%. It's still on its way down. The number of hostage-takings has gone down by 45%. Escapes from maximum-security institutions have gone down by 33%. Escapes from medium-security institutions have gone down by 56%. Assaults on inmates is an area that is about 20% lower than before, but we're seeing a beginning of something that could become an increase, and we are watching that very carefully to see if there is something that can be done.

Mr. Blackburn (Brant): Is that assault by inmates?

Mr. Ingstrup: By inmates on inmates, yes.

The number of murders among inmates, one inmate murdering another inmate, is down by 59%.

Seen from the point of view of the general public, I think it is quite encouraging that the numbers I have show that crime among day parolees has been reduced by 25%. Crime among people on full parole has been reduced by 26%, about the same. Interestingly enough, crime among people on mandatory supervision is down by 30% or 31%.

Therefore I think we can say that we're making progress on what the mission is talking about. When we talk about contributing to the protection of society, we are talking about better security for the public at large, better security for our staff, and better security for inmates. We have some reasonable indicators in those areas.

[Traduction]

prétendons certes pas pouvoir protéger les Canadiens contre les activités criminelles. En effet, les crimes commis par les détenus après leur libération ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble des crimes qui ont lieu au Canada. Mais à cet égard, nous croyons que la meilleure façon de réduire la criminalité, est de prévoir, dans la plupart des cas, une transition—dans plus de 95 p. 100 des cas—une transition inévitable des détenus entre l'établissement et la collectivité, dans un environnement aussi sécuritaire et contrôlé que possible. C'est l'orientation que nous avons suivie.

Je suis content de pouvoir vous dire qu'il y a aujourd'hui, dans la collectivité, près de 850 détenus de plus qu'il y a un an et demi et qu'on assiste à une baisse de la criminalité dans cette catégorie. Les détenus qui se trouvent dans la collectivité aujourd'hui commettent moins de crimes que ceux qui s'y trouvaient il y a un an et demi et qui représentaient un groupe beaucoup plus faible. Cela ne prouve certes pas que nos programmes en établissement ou en collectivité ont un effet positif, mais c'est néanmoins une forte indication à cet égard.

Je tiens également à vous communiquer certains résultats qui me paraissent intéressants. Si je compare ces quatre dernières années, au cours desquelles nous avons pu nous guider sur notre énoncé de mission, aux quatre années antérieures pour ce qui est de certains indicateurs clés du rendement du Service correctionnel, nous constatons que les voies de fait sur le personnel ont baissé de 56 p. 100 et continuent d'ailleurs leur courbe descendante. Le nombre des prises d'otages a diminué de 45 p. 100 et les évasions des établissements à sécurité maximum, de 33 p. 100. Les évasions des établissements à sécurité moyenne ont baissé de 56 p. 100. Les voies de fait sur les détenus ont connu une réduction d'environ 20 p. 100, mais certains indices donnent à penser qu'il pourrait y avoir une recrudescence de ces attaques et nous surveillons la situation de très près pour voir ce qui peut être fait.

M. Blackburn (Brant): S'agit-il de voies de fait commises par des détenus?

M. Ingstrup: Oui, par des détenus sur des détenus.

Le nombre des meurtres de détenus commis par des détenus a baissé de 59 p. 100.

Si on se place maintenant du point de vue des citoyens, je crois qu'il est très encourageant de constater que, d'après mes chiffres, les infractions commises par des détenus en semi-liberté ont diminué de 25 p. 100. Les crimes commis par les détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle totale ont également baissé de 26 p. 100. Il est également intéressant de constater que les crimes commis par les détenus sous surveillance obligatoire ont fléchi de 30 à 31 p. 100.

Je crois donc pouvoir dire que nous avons fait des progrès dans l'exécution de notre mandat. Lorsque nous parlons d'améliorer la protection de la société, il s'agit d'offrir une meilleure protection au public, dans son ensemble, à notre personnel et aux détenus. Nous disposons d'indicateurs raisonnablement fiables pour ces secteurs.

[Text]

The committee has expressed, and rightly so, concerns in the past about our ability to collect, analyse, and disseminate, share with this committee, information. We're still not at the cutting edge at all in that area, but we're making reasonably good progress.

We now have an executive information system on line, which means that from the end of May all kinds of information about offenders, staff, and budget and other useful information will be available to all managers in the Correctional Service of Canada so that the area manager in Chilliwack has the same access to the same information as I have on a daily basis on the computer. It's quite an impressive system that is a young system within CSC but something that is rapidly evolving.

I would be not only pleased but also proud to show any of your members, sir, how this system works if you would like to come and have a look at it. It could give you some impression of our information-gathering.

More importantly in an operational sense, a very large-scale computerized offender management system is coming on line. A major part of that is to integrate files between the Correctional Service and the National Parole Board, which would reduce the risk of misunderstanding or having two types of information on the system.

The system will be more comprehensive than our existing files. Information will be checked; the transfer of information will be more accurate and secure; and there will be wider accessibility to the information—all of which we believe will make the case management process and the security-related matters safer.

• 1025

The computer people have promised me the major parts of that project—and it's no small project, it's a \$20 million to \$22 million project—will be on line this summer. However, we continue to make adjustments to it in two ways. First and foremost, we are piloting it to make sure it works well. But we are also following very carefully the evolution of Bill C-36 so that we know what we're measuring is compatible with the new act. Obviously, until the act is in place our system will not be absolutely complete.

In another area, we are now analysing the recommendations made by Mrs. Pepino and her Temporary Absence Review Panel. As you will recall, Mr. Chairman, a large number of those recommendations had to do with the kind of information we gather and the way we analyse that information. Our technical people are now looking at how we can adjust this offender management system to implement at least as many as possible of the recommendations made by Mrs. Pepino. The report I have at this time is positive.

A major thing was announced in the House, I believe, about a year ago; namely, that a number of areas within government would be severed out to become special operating agencies. Our whole industry's plan—and I know

[Translation]

Le Comité s'est déjà montré quelque peu préoccupé, et à juste titre d'ailleurs, par notre capacité à recueillir, analyser, diffuser et partager avec le comité l'information. Nous ne sommes pas encore à la fine pointe dans ce domaine, mais nous avons fait des progrès indéniables.

Nous avons maintenant un système d'information des cadres en direct, ce qui veut dire qu'à partir de la fin du mois de mai, tous les directeurs du Service correctionnel du Canada disposeront de toutes sortes d'informations concernant les délinquants, le personnel, le budget et tous autres renseignements utiles. Ainsi le directeur régional de Chilliwack aura régulièrement accès aux mêmes informations informatisées que moi. C'est un système impressionnant, encore tout nouveau au SCC, mais qui évolue rapidement.

Je serais non seulement heureux, mais également fier de vous montrer, comment fonctionne ce système si vous êtes disposés à venir l'examiner. Cela vous donnerait une idée de la façon dont nous recueillons les renseignements.

Il convient de signaler un élément qui est peut-être plus important encore sur le plan opérationnel, à savoir la mise en route prochaine, à très grande échelle, d'un système informatisé de gestion des délinquants. Il s'agit principalement d'intégrer les dossiers du Service correctionnel à ceux de la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le dessein de réduire les risques de malentendu et pour uniformiser les renseignements contenus dans le système.

Ce système sera plus complet que nos dossiers. Les renseignements seront vérifiés, le transfert de renseignements sera plus précis et sécuritaire, l'accès en sera élargi—ce qui, nous l'espérons, améliorera le processus de gestion et la sécurité.

Nos services informatiques m'ont promis que les principales composantes de ce projet—qui n'est pas mince, puisqu'il s'agit de 20 à 22 millions de dollars—seront en service cet été. Nous continuons cependant à ajuster ce système de deux façons. Tout d'abord et principalement, nous voulons nous assurer qu'il fonctionne bien. Mais nous suivons aussi très soigneusement l'évolution du projet de loi C-36 pour que nos opérations soient conformes à la nouvelle loi. Bien évidemment, tant que cette loi ne sera pas adoptée, notre système ne sera pas complet.

Dans un autre domaine, nous procédons actuellement à l'analyse des recommandations formulées par M^{me} Pepino et son Groupe indépendant chargé d'examiner le Programme de permissions de sortie pour les détenus dans les pénitenciers. Comme vous vous en souviendrez, monsieur le président, une bonne partie de ces recommandations portaient sur le genre de renseignements que nous recueillons et sur la façon dont nous les analysons. Nos services techniques s'efforcent d'intégrer le plus grand nombre possible des recommandations de M^{me} Pepino à ce nouveau système de gestion des délinquants. Les rapports que j'ai reçus jusqu'ici sont très positifs.

Il y a un an environ, on a annoncé une grande nouvelle à la Chambre des communes; à savoir, qu'un certain nombre de secteurs gouvernementaux seraient transformés en organismes d'exploitation spéciaux. L'ensemble de notre

[Texte]

Mr. Blackburn has at times expressed concerns about the way we are doing our industry's business—is now, as of April 1, a special operating agency. That has a number of advantages for us. It means we will be able to work with private industry on joint ventures, which we couldn't do before. That will make it easier for us to get a number of the orders that will help us keep the industry at a reasonable level.

We will also be maintaining under CORCAN a correctional focus. We are basically not in the furniture business. We are in the business of getting people safely back into the community. But we're trying to combine the two so effective and efficient industry work can be combined with good work habits.

One of the features that is really attractive, seen from my point of view at least, is that through that special operating agency we will be able to move surplus from our sales back into programs in the Correctional Service of Canada, which means that the more the inmates work and the more we get out of that, the better we will be able to fund some of our programs or improve programs. I think that is a nice cycle also from the public point of view.

The Prime Minister's project, Public Service renewal, PS 2000, is an area we are deeply involved in. We have implemented the vast majority of the technical recommendations. Delegation to the fullest extent possible is done in CSC. We are also trying on the softer side of PS 2000 to do more empowerment of our line managers and our staff. We're trying to make sure CSC managers at the front end of the system have the authority they need to truly run their institution.

But, very encouragingly, we started a project that is called CSC 2000. It's not a very imaginative name, I must admit, but this is what we call it. We invited all our staff, within the framework of the mission document, to come forward with proposals that could reduce red tape, could make us more effective and efficient, more accommodating to the public, or the publics we are in touch with, could make us simply a better service.

Many people thought at the time it was a naïve thing to believe the employees of the service would get involved in that. But to date we have received over 4,000 proposals from staff. Three-quarters of those proposals have been accepted by management and half of them have been implemented, and they keep coming in. It's very encouraging.

• 1030

We have also focused on employment equity and we have met or exceeded our targets in all four areas, most noticeably on visible minorities, aboriginals and disabled people. We were 30% over target on visible minorities, 20% over target on aboriginal people, and 15% over target on disabled people. That is not to say that we have enough of these people among our employees—we do not—but we believe we are in a position now where we can establish even more challenging targets for next year.

[Traduction]

secteur des ateliers industriels—et je sais que M. Blackburn s'est déjà inquiété de la façon dont ils fonctionnaient—constitue, depuis le 1^{er} avril, un organisme d'exploitation spécial. Cela offre un certain nombre d'avantages. Nous pourrions désormais monter des entreprises avec le secteur privé. Il nous sera également plus facile d'obtenir suffisamment de commandes pour maintenir un niveau raisonnable d'activité.

Avec le CORCAN, nous allons continuer à accorder la priorité aux aspects correctionnels. Nous sommes loin d'être une entreprise de fabrication de meubles. Notre activité consiste à réinsérer les gens dans la collectivité de la façon la plus sécuritaire possible. Mais nous allons nous efforcer de combiner des activités industrielles efficaces avec de bonnes habitudes de travail.

Il y a un aspect qui me paraît intéressant, de mon point de vue tout au moins; c'est le fait que cet organisme d'exploitation spécial va nous permettre de réinvestir l'excédent de nos ventes dans les programmes du Service correctionnel du Canada; par conséquent, plus les détenus seront actifs et leurs activités rentables, plus nous aurons de fonds à consacrer à nos programmes ou à leur amélioration. Je pense que c'est un joli retour des choses que le public appréciera.

Nous travaillons beaucoup au projet du premier ministre, le renouveau de la Fonction publique, FP2000. Nous avons mis en oeuvre la plupart des recommandations techniques de ce document. Le SCC délègue dans toute la mesure du possible. Sur un autre aspect de FP2000, nous essayons également d'accorder plus de pouvoirs à nos directeurs hiérarchiques et à notre personnel. Nous voulons que les directeurs du SCC, qui sont en première ligne, disposent des pouvoirs dont ils ont besoin pour diriger leur établissement.

Nous avons également lancé un projet que nous avons appelé SCC 2000, ce qui est très encourageant. Le nom de ce projet n'est pas très original, je le reconnais, mais c'est celui que nous avons choisi. Dans le cadre de l'énoncé de mission, nous avons invité tous les membres du personnel à présenter des suggestions qui permettraient de réduire les tracasseries administratives, d'améliorer l'efficacité et l'efficience du service, les contacts avec le public ou plutôt les publics, et faire de nous tout simplement un meilleur service.

Beaucoup de gens pensaient à l'époque qu'il était un peu naïf de croire que les employés du service participeraient à un tel projet. Mais, nous avons reçu jusqu'ici plus de 4,000 propositions de la part du personnel. Trois quarts d'entre elles ont été acceptées par la direction et la moitié a été mise en oeuvre, et elles continuent d'arriver. Cela est fort encourageant.

Nous avons également travaillé à améliorer l'équité en matière d'emploi et avons atteint ou dépassé les cibles que nous avons fixées dans quatre secteurs, en particulier pour les minorités visibles, les Autochtones et les handicapés. Nous avons dépassé notre cible de 30 p. 100 pour les minorités visibles, de 20 p. 100, pour les Autochtones et de 15 p. 100, pour les handicapés. Cela ne veut pas dire que nous avons atteint notre but—ce n'est pas le cas—mais nous sommes maintenant en mesure de nous fixer des cibles encore plus stimulantes pour l'année prochaine.

[Text]

Let me mention two things in closing, Mr. Chairman. One thing I'm very proud of, and it is not a core correctional thing, necessarily, is that we have developed a very aggressive green plan for the Correctional Service of Canada. When you look at the possible contribution of over 10,000 staff and close to 22,000 offenders, there's a lot that can be done. We are now in the process of developing green plans for all of our institutions so that the institutions become responsible for a major contribution. It's a very aggressive plan. If you would like to see it, I would like to share it with you.

Finally, it is one of the strategic objectives in the mission document to encourage offenders to become involved in useful community projects, to contribute to the well being of the outside society. It's very encouraging to see how many offenders have accepted that kind of responsibility. A lot of fund-raising is going on. The inmates seem to be particularly interested in funds that go to sick children—sick children's hospitals or individual sick children or whatnot. They are also doing a lot of work repairing toys for poor children, and they're doing a lot of environmental things.

You may have seen the piece on *The National* some time ago about the fish hatchery projects we have in Nova Scotia and New Brunswick. We're putting fish back into the Atlantic river system. It's been very well received. The cleaning up of some of the rivers in Nova Scotia has been very well received.

If you want to know more about these things, Mr. Chairman and members of the committee, I can refer you to the latest issue of *Let's Talk*. There is a whole list of things that we are trying to encourage staff and inmates to do more of, by publishing their success stories. It's not a fundamental change of attitude among inmates because they've always been involved in these things, but it certainly shows that there is a lot of potential in the inmate population to do those kinds of things.

The Chairman: Thank you, Mr. Ingstrup, for bringing us up to date on what's been happening since your last visit on estimates.

Mr. Wappel (Scarborough West): Good morning, Commissioner. I am going to be jumping around, so I hope you don't have to look through your briefing book.

You mentioned hostage-takings in your opening comment. That is an opening for me to ask about the recent uprising in Quebec. I believe it was at La Macaza. Was that the prison?

Mr. Ingstrup: Yes.

Mr. Wappel: When something like that happens, what does the service do? I take it that some sort of report is prepared for you about what occurred. Is that right?

Mr. Ingstrup: Yes.

Mr. Wappel: Have you had a report on that incident?

[Translation]

Je voudrais terminer en mentionnant deux choses, monsieur le président: une dont je suis fier, même si elle ne porte pas sur un aspect fondamental du Service correctionnel, est le fait que nous avons mis au point un Plan vert particulièrement énergique que s'engage à réaliser le Service correctionnel du Canada. Si l'on tient compte du fait que le service comprend plus de 10,000 membres et près de 22,000 délinquants, on s'aperçoit qu'il peut faire beaucoup. Nous sommes en train d'élaborer un Plan vert pour chacun de nos établissements qui se chargera d'un projet spécial. C'est un plan très énergique. Si vous voulez l'examiner, je me ferais un plaisir de vous en parler.

Enfin, l'énoncé de mission comprend, comme objectif stratégique, l'encouragement des détenus à participer à des projets communautaires utiles, de façon à contribuer au bien-être de la société. Il est très encourageant de voir que les délinquants ont massivement accepté ce genre de responsabilités. On fait beaucoup de campagnes de financement. Les détenus semblent s'intéresser particulièrement aux fonds destinés aux enfants malades—aux hôpitaux pour enfants malades, à des enfants individuels ou que sais-je. Ils s'intéressent également beaucoup à la réparation de jouets pour les enfants pauvres et ils s'occupent beaucoup de l'environnement.

Vous avez peut-être vu *The National* qui parlait des projets piscicoles en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Nous enseignons le système de cours d'eau des provinces atlantiques. Cela a été fort bien accueilli, comme l'a été le nettoyage de certaines rivières de la Nouvelle-Écosse.

Si vous voulez en savoir davantage à ce sujet, monsieur le président et membres du Comité, je peux vous inviter à lire le dernier numéro d'*Entre nous*. Nous essayons d'encourager notre personnel et les détenus à s'occuper davantage de certaines choses en publiant des articles sur leurs réussites. Cela ne reflète pas un changement brutal d'attitude de la part des détenus parce qu'ils se sont toujours intéressés à ce genre d'activités, mais cela indique néanmoins que la population carcérale offre des possibilités importantes dans ce domaine.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ingstrup, de nous avoir mis à jour sur ce qui s'est passé depuis votre dernière visite.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Bonjour, monsieur le commissaire. Je vais sans doute sauter d'un sujet à l'autre et j'espère que vous n'aurez pas besoin de consulter votre livret d'information.

Vous avez mentionné les prises d'otages dans votre exposé. Cela me permet de vous interroger au sujet d'un événement récent qui s'est produit au Québec. Je pense que c'était à La Macaza. C'était bien de cette prison qu'il s'agissait?

M. Ingstrup: Oui.

M. Wappel: Lorsqu'il se produit une chose comme celle-là, que fait votre service? Je prends pour acquis que l'on vous prépare un rapport au sujet de ce genre d'événement. Est-ce bien exact?

M. Ingstrup: Oui.

M. Wappel: Avez-vous déjà reçu le rapport concernant cet incident?

[Texte]

Mr. Ingstrup: Not yet. It's under investigation. May I explain what we're doing?

Mr. Wappel: Please.

Mr. Ingstrup: We have contingency plans in place for all our institutions. In all regions and in all major institutions we have what we call emergency response teams, which can move in and by means of force bringing hostage-takings to an end. However, it is our policy to use trained hostage-taking negotiators. We have lots of people across the land who are specially trained in hostage negotiations. There seems to be a special methodology to that. We always bring these negotiators in unless it's over right away. Some people give up very quickly.

• 1035

But in a situation like the La Macaza situation, where we had more than 40 hours of hostage-taking, we have negotiators, and we even have negotiators in there whom the inmates have requested. We will go out of our way to avoid violence. Every time we use force, there is an increased risk to our staff. So we go as far as we can.

Fortunately we seem to be able to solve the problems, either through negotiations or through very quick and effective and efficient use of force. In the La Macaza case, for instance, we felt the time had come when we had to move in, and within minutes we had brought the hostage-taking to an end.

As soon as the hostage-taking situation is over, we have people who do debriefing and psychological support, chaplaincy support, and all kinds of other support with the hostages and their families. It's a system that is in place. Then, from the other end, the day after, a group of people will be appointed to go in and do a thorough investigation of what actually happened. Was it because procedures were not followed? Was it something completely unexpected? What can we learn from it?

Mr. Wappel: You eventually get a report.

Mr. Ingstrup: Yes, very soon.

Mr. Wappel: Is that private? Is that for your eyes only?

Mr. Ingstrup: No. But there may be a lot of private information in it that we will have to delete if people ask for access to it. But the main findings, if they don't contain personal information about staff or inmates, can be accessed.

Mr. Wappel: In a situation like that, any sort of a prison uprising, are those reports, duly edited, made available, or does someone have to request them, generally speaking?

Mr. Ingstrup: We actually get very few requests for those kinds of reports. They're seen more as technical reports from within CSC.

[Traduction]

M. Ingstrup: Pas encore. L'enquête se poursuit. Puis-je vous expliquer ce que nous sommes en train de faire?

M. Wappel: Je vous en prie.

M. Ingstrup: Nous avons des plans de mesures d'urgence pour tous nos établissements. Dans les différentes régions et dans les principaux établissements, nous avons ce que nous appelons des groupes d'intervention tactique qui peuvent intervenir et mettre fin, par la force, à une prise d'otages. Cependant, notre politique consiste à recourir à des négociateurs spécialisés en prise d'otages. Il existe au Canada de nombreux spécialistes des négociations en cas de prise d'otages. Il semble qu'il faille, dans ces cas, utiliser une méthode spéciale. Nous avons l'habitude de faire intervenir ces négociateurs, à moins que la prise d'otages ne prenne fin immédiatement, ce qui a lieu parfois très rapidement.

Mais dans une situation comme celle de La Macaza, où la prise d'otages a duré plus de 40 heures, nous faisons venir des négociateurs et nous choisissons même ceux qu'ont demandés les détenus. Nous faisons tout notre possible pour éviter la violence. Chaque fois que nous avons recours à la violence, nous aggravons les risques que courent notre personnel. Nous allons aussi loin que nous pouvons dans ce sens.

Heureusement, nous réussissons la plupart du temps à résoudre ce genre de problème, soit par la négociation, soit par un usage très rapide et efficace de la force. Dans le cas de La Macaza, par exemple, nous sommes intervenus au moment où cela nous a paru nécessaire et, en quelques minutes, nous avons mis fin à l'incident.

Dès que la prise d'otages prend fin, nous avons des spécialistes qui interrogent les victimes, leur apportent un soutien moral ou religieux, et tout autre sorte de réconfort pour eux et leurs familles. C'est un système qui est déjà en vigueur. Ensuite, nous nommons le lendemain un groupe de personnes qui vont faire enquête sur les événements. A-t-on respecté les règles de fonctionnement de l'établissement? La prise d'otages a-t-elle été complètement inattendue? Que pouvons-nous en apprendre?

M. Wappel: Vous recevez ensuite un rapport.

M. Ingstrup: Oui, peu après.

M. Wappel: Le rapport est-il confidentiel? Vous est-il exclusivement destiné?

M. Ingstrup: Non, mais il contient parfois des renseignements confidentiels qu'il faudrait supprimer si quelqu'un demandait d'y avoir accès. Mais il est normalement possible de consulter les principales conclusions, pour autant qu'elles ne contiennent pas de renseignements personnels sur le personnel ou les détenus.

M. Wappel: Dans une situation de ce genre, une sorte de révolte parmi les détenus, est-ce que ces rapports sont publiés, après en avoir supprimé certains passages, ou faut-il demander de les consulter?

M. Ingstrup: En fait, il y a très peu de gens qui demandent à voir ce genre de rapports. On les considère davantage comme des rapports techniques internes.

[Text]

Mr. Wappel: But surely they discuss the opinion of the investigators on the reason for the incident.

Mr. Ingstrup: Yes, often they will.

Mr. Wappel: Presumably they should every time, because as a service you want to find out what caused the disturbance, so you can, I would hope, avoid that kind of causation factor another time. Isn't that one of the main things you look for: what it was that caused the incident?

Mr. Ingstrup: The reason I'm saying it is most of the time is that sometimes it's inexplicable; it just happens. What we're looking at then is whether we can do something to prevent that from happening in the future by putting different kinds of security in place or whatnot. But it's sometimes not easy to explain what is the reason behind the hostage-taking occurring.

But sometimes when it is possible, when the inmates explain what happens, when we can get information about what happened from other sources, then obviously they will describe what they think the reasons were, and we'll respond to them. The thing is that as soon as the report comes in, it will be shared with the warden, and he will review it and see if he is in agreement that these things were the factual things that happened. We will then send it to the senior managers in Ottawa, particularly the security people, for a sign-off. At the same time we will develop what we call an "action plan". What has been called for in that report? We will ask for an action plan from the institution or the region or our national security people.

Mr. Wappel: Does the minister automatically get a copy of each report?

Mr. Ingstrup: No, because we have maybe 30 or 35 reports on those things on an annual basis. We use the investigation technique quite a bit to—

Mr. Wappel: Commissioner, 35 what?

Mr. Ingstrup: Reports.

Mr. Wappel: What do the reports deal with? Hostage-takings?

Mr. Ingstrup: Hostage-takings, violence, escapes, incidents in the community, whatever is out of the ordinary.

• 1040

Mr. Wappel: How many hostage-takings would you have in a year?

Mr. Ingstrup: Last year we had three. But then we have—

Mr. Wappel: Excuse me. Are you telling me that reports on hostage-takings are not given to the minister?

Mr. Ingstrup: Usually not.

Mr. Wappel: Okay. And they are not private? They can be requested?

Mr. Ingstrup: They can, yes.

[Translation]

M. Wappel: Ces rapports analysent certainement l'opinion des enquêteurs au sujet des motifs à l'origine de l'incident.

M. Ingstrup: Oui, ils le font souvent.

M. Wappel: On pourrait penser que cet aspect est toujours abordé, parce qu'en tant que service, vous souhaitez certainement découvrir ce qui est à l'origine de ce genre d'événement dans le but de prendre des mesures pour éviter qu'il se répète. N'est-ce pas là une des principales choses que vous recherchez: les causes de l'incident?

M. Ingstrup: J'ai répondu de cette façon parce que, la plupart du temps, il n'y a pas d'explications; cela arrive tout simplement. Il nous faut alors nous interroger pour tenter de déterminer si l'on pourrait éviter cela à l'avenir en modifiant les systèmes de sécurité utilisés. Mais il n'est pas toujours facile d'expliquer pourquoi se produit une prise d'otages.

Mais lorsque cela est possible, lorsque les détenus expliquent ce qui s'est passé, que nous pouvons obtenir des renseignements d'autres sources, les enquêteurs décrivent bien évidemment ce que sont, d'après eux, les raisons de l'incident et nous prenons les mesures qui s'imposent. Dès que le rapport nous est remis, il est communiqué au directeur qui l'examine pour déterminer s'il est d'accord sur la façon dont les choses sont décrites. Nous envoyons alors le rapport à la haute direction à Ottawa, en particulier au service de sécurité, pour approbation. Parallèlement, nous mettons sur pied ce que nous appelons un «plan d'action». Quelles sont les mesures que nous devrions prendre d'après ce rapport? Nous allons demander à l'établissement, à la région ou au service de sécurité de préparer un plan d'action.

M. Wappel: Est-ce que le ministre reçoit automatiquement une copie de tous les rapports?

M. Ingstrup: Non, parce que nous recevons de 30 à 35 rapports de ce genre annuellement. Nous avons souvent recours aux techniques d'enquête pour...

M. Wappel: Monsieur le commissaire, 35 quoi?

M. Ingstrup: Rapports

M. Wappel: De quoi traitent ces rapports? De prise d'otages?

M. Ingstrup: De prises d'otages, de violence, d'évasions, d'incidents dans la collectivité, tous les événements qui sortent de l'ordinaire.

M. Wappel: Combien peut-il y avoir de prises d'otages par année?

M. Ingstrup: L'année dernière, il y en a eu trois. Mais par contre...

M. Wappel: Excusez-moi. M'avez-vous bien dit que le ministre ne reçoit pas les rapports sur les prises d'otages?

M. Ingstrup: Habituellement non.

M. Wappel: Fort bien. Ils ne sont pas confidentiels? Il est possible de demander à les consulter.

M. Ingstrup: Cela est possible, oui.

[Texte]

Mr. Wappel: All right, I am requesting for myself—

Mr. Ingstrup: From La Macaza?

Mr. Wappel: From every hostage-taking incident that occurs from now on, including La Macaza, I would like to have a report.

Mr. Ingstrup: Sure.

For instance, when a suicide occurs we will do an investigation to see if we could have done something or if anybody should have been on that range who was not there or if we can improve our health care service in order to respond faster. There will be something.

If there is a major assault on staff, then obviously we make an investigation, or if there is a murder of inmates. Some of it depends also on whether the police are doing an investigation or not. In most of these security incidents from within the CSC, we will always do it. Sometimes the police will then do additional inquiries. We always inform the police when these things happen.

Mr. Wappel: Could I ask you to turn to page 68 of the estimates for two quick questions. Your estimates for 1992-93 indicate, under "Contributions", no contribution to the Atlantic Association of Trans. Centres and no contribution to the John Howard Society. That is a significant reduction, particularly in the John Howard Society, from \$85,000 to zero. What's the story there for those two?

The Chairman: Actually, it's from \$189,000.

Mr. Wappel: Exactly.

Mr. Ingstrup: The reason why I can't give you the answer right over the counter is that we have had a policy basically to do business with some of these agencies, so we are doing a lot of contract business with, for instance, the John Howard Society.

The secretariat of the ministry is much more into the grants and contributions side of the house. So it could be that these funds have just been moved over to the other side. I don't think there is any significant difference in the total amount of business contributions and grants to the John Howard Society. It's simply a question of what is our responsibility and what's the responsibility of others.

Mr. Wappel: Could you check into that for us and let us know if it's accurate?

Mr. Ingstrup: Absolutely. Sure.

Mr. Wappel: The reason I note it, among other things, is the Elizabeth Fry Society, which one presumes provides vis-à-vis women services similar to those of the John Howard Society, is continuing to get an increase, albeit small, in terms of contributions, whereas the John Howard Society has no contributions. I am just interested in why.

Mr. Ingstrup: I guess the reason why we are still in the grants and contributions business is that there are some contracts where you simply have to rely on the contractor performing the kind of job you have asked them to do.

[Traduction]

M. Wappel: Très bien, je demande pour mon compte. . .

M. Ingstrup: Pour la Macaza?

M. Wappel: J'aimerais recevoir le rapport pour tous les cas de prises d'otages qui surviendront à partir d'aujourd'hui, y compris celui de la Macaza.

M. Ingstrup: Très bien.

Par exemple, lorsqu'il y a eu un suicide, nous faisons enquête pour découvrir si nous aurions pu faire quelque chose ou s'il y aurait dû y avoir quelqu'un dans la rangée de cellules en question ou si nous pouvons améliorer nos services de soins pour mieux répondre à ces problèmes. Nous faisons quelque chose.

Si un membre du personnel se fait attaquer, bien évidemment, nous enquêtons, tout comme lorsqu'il s'agit du meurtre d'un détenu. Cela dépend aussi de la décision de la police de faire enquête. Dans la plupart des problèmes de sécurité survenus au sein du SCC, nous enquêtons. Il arrive que la police enquête elle aussi. Nous informons toujours le service de police lorsque se produit ce genre d'événement.

M. Wappel: Pourrais-je vous demander de passer à la page 68 du Budget au sujet duquel je vais vous poser deux petites questions. Votre budget pour 1992-1993 ne mentionne, à la rubrique «Contributions» aucun montant pour la Atlantic Association of Trans. Centres, ni pour la société John Howard. C'est une diminution importante, particulièrement dans le cas de la société John Howard, puisque la contribution passe de 85,000\$ à zéro. Qu'en est-il de ces deux organismes?

Le président: En fait, les contributions étaient auparavant de 189,000\$.

M. Wappel: Exactement.

M. Ingstrup: Je ne peux pas vous donner une réponse immédiate, parce que nous avons pour politique de faire affaires avec un certain nombre de ces organismes, et nous retenons souvent les services de la société John Howard sur une base contractuelle.

Le secrétariat du ministère s'occupe davantage des subventions et des contributions. Il se peut donc que ces fonds aient été transférés dans une autre catégorie. C'est pourquoi, je ne pense pas que, pour la société John Howard, il y ait une différence importante concernant le montant total des subventions et contributions contractuelles. C'est tout simplement une question de partage de responsabilités.

M. Wappel: Pourriez-vous vérifier cela et nous dire si c'est exact?

M. Ingstrup: Certainement.

M. Wappel: J'ai relevé ce point, parce qu'entre autres, la société Elizabeth Fry, qui, on peut le présumer, fournit aux femmes des services comparables à ceux qu'offre la société John Howard, voit sa contribution légèrement augmenter, alors que cette dernière société n'en reçoit aucune. J'aimerais savoir pourquoi.

M. Ingstrup: Je crois que nous nous occupons toujours de subventions et de contributions d'affaires parce que nous sommes parfois amenés à compter sur l'entrepreneur pour exécuter ce qu'on lui a demandé de faire.

[Text]

Let me give you one example. We have a lot of contact with the Salvation Army. They are doing a superb job for us in many locations.

We have a project called Relink, which is basically a family contact, family treatment, family violence kind of project. It is very difficult to put a dollar and cents value on each visit, so we are saying, look, this is the scope of your activities, so we will give you a grant or contribution of a certain size. That will figure here as grants and contributions, whereas if you have a certain number of people under supervision, a certain number of people in your halfway house, then we pay per bed or per supervision and that would figure under the contract moneys.

Mr. Wappel: Going backwards, to page 50, your plans for 1992-93 include reducing double-bunking. I believe you have told us on a previous visit here about double-bunking. I am not exactly sure if you have told us, or are able to or have undertaken to do so, the percentage of cells in the system that have more than one bunk. Do you know that?

Mr. Ingstrup: Yes, I do.

Mr. Wappel: How many?

Mr. Ingstrup: It is about 1,200.

Mr. Wappel: About 1,200?

• 1045

Mr. Ingstrup: Yes, it's 1,200 inmates and not 1,200 cells. There may be about 600 cells that have double occupancy.

Mr. Wappel: What is that as a percentage of the total number of cells?

Mr. Ingstrup: It's about 10% of the inmates.

Mr. Wappel: What percentage of the cells in the system is 600 cells with double bunks?

Mr. Ingstrup: I really hate to say this but it's not a question that can be answered because we also have certain areas as in minimum security institutions with dormitories. They are not considered double-bunking. That's just the way we accommodate people. When we count double-bunking we are talking about two people in a cell that is being closed. What I can say is that out of approximately 75% of our inmate population, about 10% of those will be in double-bunking.

Mr. Wappel: Let me approach it from a different way. A dormitory is not a cell.

Mr. Ingstrup: No.

Mr. Wappel: A cell is a cell.

Mr. Ingstrup: A cell is a cell.

Mr. Wappel: How many cells do you have?

[Translation]

Je vais vous donner un exemple. Nous travaillons beaucoup avec l'Armée du salut. Elle fait un excellent travail pour nous dans de nombreuses localités.

Nous avons un projet appelé Relink, où l'on s'occupe principalement de contacts avec les familles, de traitements, de violences familiales. Il est très difficile d'évaluer ce que représente exactement chaque visite et nous préférons dire alors à cet organisme: Voilà le genre de travail que vous allez faire et nous vous accorderons une subvention ou une contribution de tel montant.» Cette somme figurera alors en tant que subvention ou contribution, alors que si vous surveillez un certain nombre de personnes dans votre maison de transition, nous vous versons un montant par lit ou par surveillance et cela figurera à la rubrique des contrats.

M. Wappel: J'aimerais revenir en arrière, à la page 50, où je constate que vos plans pour 1992-1993 prévoient la réduction de la double occupation cellulaire. Vous nous avez peut-être déjà parlé de cela lors d'une autre comparution, et je ne suis pas sûr que vous nous ayez mentionné le pourcentage des cellules qui, dans notre système correctionnel, contiennent plus d'un lit. Je ne sais pas non plus si vous avez été en mesure de nous donner ce pourcentage ou si vous êtes engagé à le faire. Le savez-vous maintenant?

M. Ingstrup: Oui, je le sais.

M. Wappel: Il y en a combien?

M. Ingstrup: Il y en a environ 1,200.

M. Wappel: Mille deux cents environ?

M. Ingstrup: Oui, il y a 1,200 détenus, mais pas 1,200 cellules. Il y a donc environ 600 cellules qui sont occupées par deux détenus.

M. Wappel: Qu'est-ce que cela représente en pourcentage du nombre total des cellules?

M. Ingstrup: Cela représente 10 p. 100 environ des détenus.

M. Wappel: Par rapport à l'ensemble des cellules qui existent dans notre système, quel est le pourcentage que représentent ces 600 cellules à deux lits?

M. Ingstrup: Je suis désolé, mais je ne peux pas vous répondre parce que, dans certains secteurs, les établissements à sécurité minimum utilisent des dortoirs. Nous ne considérons pas cela comme de la double occupation cellulaire. C'est simplement une façon de loger les détenus. Il y a pour nous double occupation cellulaire lorsque deux personnes occupent une cellule fermée. Je peux vous dire que, sur environ 75 p. 100 de notre population carcérale, 10 p. 100 environ partagent une cellule.

M. Wappel: Essayons de voir la question différemment. Un dortoir n'est pas une cellule.

M. Ingstrup: Non.

M. Wappel: Une cellule est une cellule.

M. Ingstrup: En effet.

M. Wappel: Combien y a-t-il de cellules?

[Texte]

Mr. Ingstrup: Can I come back to you on that?

Mr. Wappel: Right, because if we give it that number—

Mr. Ingstrup: Ten thousand.

Mr. Wappel: —and we know that 600 of them are double-bunked, then we'll know what percentage of the cells are double bunks.

Mr. Ingstrup: Of those inmates who are in that kind of accommodation.

Mr. Wappel: I'm not interested in inmates now; I am interested in cells.

Mr. Ingstrup: We will find out exactly how many that is.

Mr. Wappel: Okay. In these—

The Chairman: I don't see why the percentage of cells is more important than the percentage of inmates. I just don't see that.

Mr. Wappel: I would like to know, Mr. Chairman, how many cells there are in the system. Then we know from how many cells there are how many of those cells are double-bunked. They may or may not be always occupied. I presume they are.

My next question is how many incidents, of those 35 or so incidents a year that you were talking about earlier, relate in any way to double-bunking.

Mr. Ingstrup: We would also have to go back. . . We don't have that on hand.

Mr. Wappel: I appreciate that.

Mr. Ingstrup: The reason I am dragging my feet, I guess a little bit, on the one on cells is that we will have to talk afterwards about what kind of account you want. We have segregation cells and special handling cells and we have cells for sick inmates.

In some ways, unless we agree on what kind of cells you want to have counted, you can get all kinds of information. If we could just talk about that afterwards we will be pleased to give you the information.

Mr. Wappel: Fine. Can I then turn, with the minute or so that I have left, to recidivism. I'm talking specifically about mandatory supervision and the revocation thereof and the percentages involved. They don't look encouraging to me.

According to the estimates, you have 38% to 44% of offenders under mandatory supervision who are suspended. That is 38% to 44%. Mandatory supervision is in effect mandatory parole, is it not? You must be released regardless of how you behaved, regardless of whether or not you are making progress; regardless of whether you are in the middle of a course, you must go at two-thirds of your sentence; goodbye. Is that accurate?

Mr. Ingstrup: No, not quite accurate but it's close.

Mr. Wappel: Okay. What is accurate?

[Traduction]

M. Ingstrup: Pourrais-je vous communiquer ce renseignement un peu plus tard?

M. Wappel: Très bien, parce que si nous avons ce chiffre. . .

M. Ingstrup: Dix mille.

M. Wappel: . . . et sachant qu'il y a 600 cellules occupées par deux détenus, il serait facile de connaître le pourcentage de ces cellules.

M. Ingstrup: Des détenus qui sont ainsi logés.

M. Wappel: Je ne m'occupe pas des détenus pour le moment; je m'occupe des cellules.

M. Ingstrup: Nous allons vous donner le chiffre exact.

M. Wappel: Très bien. Dans ces. . .

Le président: Je ne vois pas pourquoi le pourcentage des cellules vous intéresse plus que celui des détenus. Je ne comprends vraiment pas.

M. Wappel: J'aimerais savoir, monsieur le président, combien il y a de cellules dans notre système correctionnel. Nous pourrions ensuite savoir combien de ces cellules sont occupées par deux détenus. Je ne sais pas si elles sont toujours occupées. J'aurais tendance à le croire.

Ma prochaine question porte sur le nombre des incidents, des quelque 35 incidents par an dont vous avez parlé tout à l'heure, qui se rapportent à la double occupation cellulaire.

M. Ingstrup: Il faudrait aussi revenir. . . Nous n'avons pas ce chiffre en main.

M. Wappel: Je le comprends.

M. Ingstrup: J'ai un peu de mal à répondre à votre question concernant les cellules, parce qu'il faudrait que nous parlions tout à l'heure du genre de chiffres que vous voulez. Il y a les cellules d'isolement, les cellules de détention spéciale et les cellules pour les malades.

Vous risquez, si nous ne nous entendons pas sur le type de cellules dont vous voulez avoir le nombre, d'obtenir toutes sortes de renseignements. Si nous pouvions nous en parler tout à l'heure, nous serions heureux de vous donner ces chiffres.

M. Wappel: Très bien. Pourrions-nous passer, pour la minute qui me reste, à la récidive. Je voudrais parler plus précisément de la surveillance obligatoire, de sa révocation et des pourcentages concernés. Cela ne me paraît pas très encourageant.

D'après le budget, 38 à 44 p. 100 des délinquants sous surveillance obligatoire voient cette surveillance révoquée. Il s'agit du 38 à 44 p. 100. La surveillance obligatoire est à peu près la même chose que la libération conditionnelle obligatoire, n'est-ce pas? Le détenu doit être remis en liberté quelle que soit la façon dont il s'est comporté, qu'il ait fait des progrès ou non; qu'il soit en train de suivre un cours, il lui faut quitter l'établissement après avoir purgé les deux tiers de sa peine. Est-ce bien cela?

M. Ingstrup: Non, ce n'est pas tout à fait cela mais ce n'est pas loin.

M. Wappel: Très bien. Qu'est-ce qui est exact, alors?

[Text]

Mr. Ingstrup: It is close to it. As the system is today, inmates who participate productively in the legal side of prison life will earn one day of every three days in what we call earned remission. The vast majority of inmates do earn that earned remission.

That means that at the two-thirds of their sentence they will have to go out on mandatory supervision. If the inmates want to stay and finish out the course they can still do that. We still have the authority to keep them for that.

Also, as you may recall, Mr. Wappel, in the middle of the summer of 1986 Parliament passed a bill that was called Bill C-67, which was a detention bill. According to this we can detain people who have committed violent offences that have caused serious harm to somebody, who are serving a sentence for a crime of that nature and who are likely to commit a similar offence before the end of the sentence.

• 1050

Those people can be detained after the mandatory supervision time, which is a provision that we use in about 100 to 150 cases on an annual basis. You ask isn't that very high? Obviously it's the highest of the numbers we have, and it should be in some ways because these are the people the National Parole Board has decided represent the highest risk. They did not get parole.

Mr. Wappel: Then why are they out?

Mr. Ingstrup: Because they have to go out one day anyway. If you look at our sentences, the sentences are on average 48 months, so it's only a question for many of them to stay a few months longer, and once they stay to the end of the warrant we have no way of controlling them. We have no way of stopping them in a deteriorating lifestyle. We have no way of financing programs for them, or continuing programs in the community. What we, from a correctional point of view, see as critically important is to manage, and manage well, this inevitable transition from institutions back to the community. In order to do that effectively and efficiently we need to be able to bring these people back to prison if we see their behaviour starts to deteriorate, particularly if they're starting to repeat a pattern that preceded previous crimes. That's why the conditional release system is such a valuable tool from a correctional point of view.

You also have to see that the 38% to 44% are not people who have committed new offences. Half of them are brought back to institutions because they have violated some of the conditions that the National Parole Board and the Correctional Service of Canada determined were necessary for their release. They are brought back to sort of get a person out of the beginning of a new alcohol abuse period, or to sober people up who have started to take drugs or

[Translation]

M. Ingstrup: Ce n'est pas loin. Avec le système actuel, les détenus qui respectent les règlements de la prison gagnent un jour tous les trois jours; c'est ce qu'on appelle la réduction méritée. La plupart des détenus bénéficient de cette réduction.

Cela veut dire que lorsqu'ils auront purgé les deux tiers de leur peine, ils devront sortir sous surveillance obligatoire. Si le détenu veut rester en prison pour terminer son cours, il peut le faire. Nous avons encore le pouvoir de l'y maintenir.

De plus, comme vous vous en souvenez peut-être, monsieur Wappel, le Parlement a adopté au milieu de l'été 1986, le projet de loi C-67 qui portait sur l'incarcération. D'après cette loi, nous pouvons incarcérer les gens qui ont commis des infractions violentes et ont causé un préjudice grave à quelqu'un, qui purgent une peine parce qu'ils ont commis un crime de cette nature et qu'ils risquent de commettre une infraction semblable avant l'expiration de leur peine.

Il est possible de garder ces personnes en prison lorsqu'arrive le moment de la surveillance obligatoire, en vertu d'une disposition que nous utilisons pour 100 à 150 cas chaque année. Vous me demandez si ce nombre n'est pas un peu élevé. Évidemment, c'est le chiffre le plus élevé que nous ayons et cela se justifie d'une certaine façon, parce qu'il s'agit de personnes qui, d'après la Commission nationale des libérations conditionnelles, présentent les risques les plus élevés. Ces détenus n'ont pas été libérés sous conditions.

M. Wappel: Alors, pourquoi les a-t-on laissés sortir?

M. Ingstrup: Parce qu'ils devront de toute façon sortir un jour ou l'autre. Les peines que nous imposons sont en moyenne de 48 mois; pour la plupart de ces détenus, il s'agit uniquement de rester quelques mois de plus, et s'ils sont gardés jusqu'à l'expiration de leur peine, nous n'avons plus aucun moyen d'exercer un contrôle sur eux. Nous ne pouvons pas les empêcher d'adopter un style de vie dangereux. Nous ne pourrions pas financer des programmes pour ces détenus, ni maintenir des programmes dans la collectivité. Pour le service correctionnel, l'aspect essentiel consiste à gérer le mieux possible la transition inévitable entre l'établissement et la collectivité. Pour y parvenir de façon efficace, il nous faut être en mesure de décider de renvoyer ces gens en prison lorsque nous constatons que leur comportement se dégrade, en particulier, s'ils adoptent le même style de vie qu'ils avaient avant de commettre leurs crimes. C'est pourquoi, le système des libérations conditionnelles est un mécanisme très important pour le Service correctionnel.

Il faut tenir compte du fait que le pourcentage de 38 à 44 p. 100 ne représente pas des détenus qui ont commis de nouvelles infractions. La moitié d'entre eux retournent dans les établissements, parce qu'ils n'ont pas respecté une des conditions que leur ont imposées la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada pour leur mise en liberté. On les ramène pour leur éviter de retomber dans l'alcoolisme, ou pour mettre à la

[Texte]

associate with some people that they shouldn't be associating with. In other words, it is an instrument that is used quite frequently, and I guess more than in most other countries, to stop people from continuing to deteriorate in their behaviour, thus increasing risk to society. That's how it's being used.

Mr. Blackburn: Mr. Ingstrup, you were mentioning the successes or the better picture that is developing in many aspects of your activities, and the thought went through my mind that I'm beginning to wonder whether we even have to proceed with Bill C-36. I'm not saying that in a flippancy way either. Within the present system, according to your statistics you are achieving a better performance all the way around. Secondly, I'm not sure whether you included suicide in those statistics. I don't recall. Did you mention suicide? Has it gone up or has it gone down?

Mr. Ingstrup: I hope I did. I hope I said that there are two areas that are of concern to us, violence among inmates and suicide. They are both down, Mr. Blackburn, compared to four years ago, but they have an unpleasant trend.

The service has established a working group and we're inviting some suicide specialists from outside to sit in on it, because it remains a mystery to me why Canadian federal offenders commit suicide to the extent that they do. When I compare it to what I've seen in Europe, to what I know is going on in Europe, to what I know is going on in the United States, we have far better suicide prevention training, far better information of other inmates about signs that they should be watching out for among their colleagues to prevent suicide. Yet I think it is worth a study. When we know that about 15, 16 people, even if it's out of 20,000, commit suicide, we have to do something, and we are doing something.

• 1055

Mr. Blackburn: As I understand it—and I don't know anything about psychiatry—suicide almost always is the final act of a desperately depressed person. We put depressed people in probably the most depressed atmosphere in the country. I know we have to have prisons certainly for some offenders, so I don't know where the mystery comes in. I've been told that we don't have adequate psychiatric and psychological services within our prisons. We are making some progress, but we don't have adequate resources. I don't think we have adequate research and statistical evidence developing at this time, or developing quickly enough, so we can understand this one problem, although there are many problems associated with mental illness.

But here we are. When somebody commits a crime, we throw them in the slammer for two, three, five years and they become depressed. I'm speaking now, for example, of women who are separated from children. I'm talking about

[Traduction]

raison ceux qui ont recommencé à consommer des drogues ou à avoir de mauvaises fréquentations. Autrement dit, c'est un mécanisme que nous utilisons très fréquemment et, sans doute, plus que la plupart des pays, pour empêcher certaines personnes de mal se comporter et, donc, d'aggraver les risques qu'elles font courir à la société. Voilà comment on utilise ce mécanisme.

M. Blackburn: Monsieur Ingstrup, je vous écoutais parler des succès que vous avez connus dans un bon nombre de vos activités et je me demande s'il fallait vraiment adopter le projet de loi C-36. Je suis sérieux. Avec le système actuel, d'après vos statistiques, vous obtenez un très bon rendement. Deuxièmement, je ne suis pas certain que vous ayez inclus les suicides dans ces données. Je ne me souviens pas. Avez-vous mentionné les suicides? Le nombre a-t-il augmenté ou baissé?

M. Ingstrup: J'espère que j'en ai parlé; que je vous ai mentionné qu'il y a deux aspects qui nous préoccupent: la violence entre détenus et le suicide. Ces deux chiffres sont en baisse, M. Blackburn, par rapport à ce qu'ils étaient il y a quatre ans, mais nous croyons discerner une tendance inquiétante.

Le Service a mis sur pied un groupe de travail et nous avons invité certains spécialistes du suicide à en faire partie parce que je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi il y a autant de délinquants qui se suicident dans les prisons fédérales au Canada. Si je compare ce chiffre à ce que j'ai vu en Europe, à ce que je connais de l'Europe et des États-Unis, nous sommes bien mieux formés à la prévention du suicide et nous disposons également d'un meilleur système de communication de renseignements que nous fournissent les détenus sur leurs camarades qui semblent avoir des tendances suicidaires. Je pense tout de même que cela mériterait une étude. Dans la mesure où, chaque année, 15 ou 16 personnes se suicident même sur un total de 20,000, il faut faire quelque chose et nous allons le faire.

M. Blackburn: Je ne m'y connais pas en psychiatrie, mais je crois tout de même savoir que, dans la quasi-totalité des cas, le suicide représente le dernier geste d'une personne profondément déprimée. Or, ces gens déprimés, nous les logeons dans des endroits qui doivent compter parmi les plus démoralisants du pays. Je sais bien qu'on ne peut pas se passer de prisons pour certains délinquants et je ne possède donc pas la clé du problème. Certains prétendent que, dans nos prisons, nous n'avons pas prévu des services d'aide psychologique et psychiatrique suffisants. Je crois que nous faisons des progrès, mais nous n'avons pas les moyens nécessaires. Nous ne faisons pas assez de recherches, nous n'avons pas les statistiques qu'il nous faudrait, ou nous ne les avons pas en temps utile. Tout cela nous manque pour mieux comprendre ce problème, même si, je le reconnais, les maladies mentales ont de très nombreuses causes.

Mais enfin, voilà bien la situation. Quelqu'un commet un crime et on le condamne à deux, trois ou cinq ans à l'ombre. Très vite, il se déprime. Je dis il, mais je pense, par exemple, à la femme qui va être séparée de ses enfants. Je parle aussi

[Text]

aboriginals who are separated from their normal environment. For some reason or other, we think miraculously they're going to pull themselves into shape. They're not going to go into a depression; they're not going to become violent; they're not going to kill themselves.

Normally an alert parent who sees a teenager going into a depression, if that parent has any intelligence, is going to get in touch with a family doctor who's going to refer that person to a psychologist or a psychiatrist. I know it may be considered a frill by some people to provide this kind of service to inmates. They are human beings; they are citizens of this country. Is there anything more we can do in this field, and if so, what?

Mr. Ingstrup: What I'm saying, Mr. Blackburn, is that there still is an element of mystery in it. We looked at the last three or four or five, maybe even more, years of suicides to see whether we could establish a pattern. It's absolutely mind-boggling to see. It can be a long sentence; it can be a short sentence; it can be at the beginning of the sentence, in the middle or even... We had one who committed suicide a week or a month before mandatory supervision. It was absolutely obvious that person would go back. It is men, it's women, it's people who have shown the signs of people with a high potential for suicide—we screen people for that when they come to our institutions—and it is people who commit suicide in a totally unexpected way.

We're talking to their best friends among other inmates. Sometimes they're saying that they had no idea they were going to do this. Statistics won't help us, but we have the benefit of a number of coroners' inquests, particularly one that was done by the coroner in Kingston, on suicides among native women. Without coming to any clear conclusion, there are some recommendations. We're now putting all these cases on the table and asking a variety of different people to look at them. Hopefully, we will get better insights.

Mr. Blackburn: Are there any outside volunteer groups? I know there are organizations in the non-prison community, the outside community, for people who've had mental illness of one kind or another, people who have suffered from depression and continue to suffer from it from time to time, sort of a non-drug kind of group therapy. Are any of these organizations entering our prisons to help people on the inside who are suffering from mental disabilities or depression, illnesses or diseases of that nature? If not, I think it's an area that you might investigate.

• 1100

Mr. Ingstrup: That's right. I would be surprised if we didn't have some group, but it's not done systematically, that much I can tell you. It's an idea that I certainly will pursue and I am meeting with the executives of the citizens' advisory committees in Canada on Monday, and we're going to talk about our priorities.

[Translation]

des Autochtones retirés de leur milieu. Pense-t-on que, par quelque miracle, ces gens vont pouvoir, tout seuls, remonter la pente? Croit-on vraiment qu'ils ne vont pas sombrer dans la dépression ou être portés à la violence. Croit-on vraiment que certains d'entre eux ne seront pas poussés au suicide?

En général, lorsqu'un adolescent commence à faire de la dépression, le parent tant soit peu attentif, ayant le moindre bon sens, appellera le médecin de famille qui indiquera le nom d'un psychologue ou d'un psychiatre. Certains trouveront peut-être exagéré de prendre de telles précautions avec des détenus. Pourtant, un détenu ne cesse pas d'être un être humain, ne perd pas les droits que lui accorde la citoyenneté de ce pays. N'y aurait-il pas quelque chose que nous pourrions faire à cet égard?

M. Ingstrup: C'est simplement, monsieur Blackburn, que nous comprenons encore mal le phénomène. Nous avons étudié les suicides qui ont eu lieu au cours des trois, quatre et cinq dernières années et nous avons cherché les points de corrélation. C'est ahurissant. Parfois c'est quelqu'un qui est condamné à une peine de longue durée, parfois à une courte peine. Il arrive que le suicide ait lieu au début de la période d'emprisonnement, parfois au milieu ou même... Il y a le cas d'un détenu qui s'est suicidé moins d'un mois avant sa libération sous surveillance obligatoire. Il était clair pour tout le monde qu'il se retrouverait, sous peu, en prison. Il y a des suicides parmi les hommes comme il y en a parmi les femmes. Parfois, l'individu avait manifesté tous les signes de cet état mental—nous essayons effectivement de déceler cela chez les nouveaux détenus—et parfois, il s'agit de quelqu'un qui n'avait pas manifesté la moindre disposition.

On interroge leurs amis détenus et même eux n'avaient rien prévu. Il semble donc que les statistiques ne soient d'aucun secours, mais nous avons pu étudier les résultats d'enquêtes, particulièrement celle du coroner de Kingston sur les suicides de femmes autochtones. Ces résultats ne permettent pas d'aboutir à de fermes conclusions, mais ont tout de même conduit à un certain nombre de recommandations. Nous avons préparé un recueil des ces affaires et, dans l'espoir de mieux comprendre ces situations, nous les avons soumises à divers spécialistes.

M. Blackburn: Existe-t-il des organismes bénévoles qui accepteraient de s'occuper de cela? Je sais qu'il existe des associations qui, dans les collectivités, s'occupent des personnes atteintes de maladie mentale ou qui ont souffert de dépression et qui continuent à en être frappées de temps à autre. Il s'agit d'une sorte de thérapie de groupe. N'y en a-t-il pas qui accepteraient de se rendre dans nos établissements pénitentiaires afin d'aider les détenus atteints de dépression ou de maladie mentale? Peut-être pourriez-vous regarder de ce côté là.

M. Ingstrup: C'est exact. Je serais surpris d'apprendre que nous n'avons pas un groupe quelconque chargé de ce genre de questions, mais c'est vrai que l'effort n'a rien de systématique. L'idée mérite d'être retenue. Lundi, je dois rencontrer les responsables des comités consultatifs de citoyens et nous examinerons alors l'ordre de nos priorités.

[Texte]

Mr. Blackburn: Well, this is not a condemnation of CSC, but it seems to me, as I learn more and more about this, that some of the best rehabilitation work is being done by outside groups, whether they're paid under contract or whether they're voluntary. Your job, among others, is to manage the prison system, and that's a big job. On the rehabilitation side of it, I don't know, I have doubts, quite frankly. I think some of those doubts could be allayed if we had more outside, volunteer organizations helping, certainly within the prison, the transition period, and even after the expiry of sentence for that matter. But that, of course, is beyond your jurisdiction. I think if we can encourage this more and more... I don't see big expenditures here, because a lot of these groups are strictly voluntary; they don't charge anything. They are often people who have been through it. Lifeline is one, for example, that came before us. They try to help lifers, people who have been behind bars for years and years and years, to adjust once they come out.

Mr. Ingstrup: That's right. Mr. Blackburn, if I may, there is absolutely no disagreement between what my minister wants to do, which is strongly supported by the Correctional Service of Canada, and what you suggest. I think it is important to have a mix of all kinds of professions and capabilities. For instance, we are using outside agencies, so-called voluntary agencies, like the John Howard Society, the Elizabeth Fry Society, the St. Leonard's Society, and all the rest of them, to the tune of \$33 million a year, to look into our after-care services.

There is something we have done recently that I think is quite promising. Like you, we feel the time after sentence expiry—although recidivism tends to go down over time—is still a risky period and is still a time when people need support. So we have established some positions by transferring resources to the community—we call them community development officers. Their job is to scan the local communities to find out what exists outside of CSC; what do we have in voluntary groups and what do we have in local and municipal services. When warrant expiry approaches, we can refer these offenders to continue their treatment, and sometimes already while they are under supervision, to those groups that continue to exist and are not dependent on the inmate being an offender in a technical sense.

Mr. Blackburn: On a related matter, in regard to CORCAN, or actual work activity within prison, I made the observation the other day that when we were in Edmonton I saw six inmates working in this huge CORCAN shop and there were three supervisors in there. Now, that might have been a low part in the day, I don't know. It was roughly 1.30 in the afternoon.

[Traduction]

M. Blackburn: Je ne dis pas cela pour critiquer le SCC, mais plus je m'initie à cette question, plus je m'aperçois que les meilleurs travaux de réadaptation ont été souvent faits par des groupes extérieurs, à contrat ou à titre bénévole. Votre tâche est, notamment, de gérer les pénitenciers et je reconnais que ce n'est pas un travail facile. Il n'en reste pas moins vrai que l'on pourrait, j'estime, faire plus en matière de réadaptation. Je me préoccuperais moins de la situation si l'on pouvait obtenir l'aide d'un plus grand nombre d'organismes bénévoles qui pourraient intervenir au sein même de la prison, au cours de la période de transition et même une fois la peine purgée. Mais cela, bien sûr, ce n'est pas de votre ressort. J'estime que si, de plus en plus, nous parvenons à encourager ce genre de... Cela ne devrait pas accroître nos dépenses, car souvent ce sont des organismes bénévoles qui ont une expérience de la vie carcérale. *Lifeline* en est un exemple. Les représentants de cet organisme sont venus témoigner devant le comité. Leur but est de venir en aide aux personnes condamnées à perpétuité, aux détenus de longue date, afin de les aider à s'adapter à la vie civile une fois leur peine purgée.

M. Ingstrup: Exact. Monsieur Blackburn, il me semble ne pas y avoir la moindre contradiction entre les initiatives envisagées par mon ministre et appuyées pleinement par le Service correctionnel du Canada, et les mesures dont vous êtes vous-même partisan. Il est bon de faire appel à diverses professions et de s'attacher divers types de talents et de connaissances. Nous avons déjà recours à des organismes bénévoles tels que les sociétés John Howard, Elizabeth Fry et St. Leonard. C'est à ce genre d'organismes que nous faisons appel pour gérer nos services post-libération et, chaque année, nous leur versons à ce titre quelque 33 millions de dollars.

Récemment, nous avons pris une initiative dont nous attendons beaucoup. Les taux de récidive baissent avec le temps, mais nous estimons, comme vous, que la période qui suit immédiatement la fin de la peine est particulièrement délicate où il convient de faire un effort spécial envers les détenus libérés. Nous avons donc créé de nouveaux postes au sein même de la communauté. Il s'agit des agents de développement communautaire. Leur tâche consiste à répertorier et à contacter, au sein de la communauté, les ressources auxquelles le SCC pourrait faire appel. Il s'agit, essentiellement, de s'aboucher avec les organismes bénévoles et les services locaux et municipaux. Vers la fin de l'incarcération, nous cherchons à placer les intéressés afin de leur donner les moyens de poursuivre leur traitement. Nous prenons donc contact avec ces associations ou groupes d'entraide qui peuvent même s'occuper de gens qui ont complètement payé leur dette à la société.

M. Blackburn: Je passe maintenant à un sujet connexe, CORCAN, c'est-à-dire le travail dans les prisons. L'autre jour, à Edmonton, j'ai vu dans cet énorme atelier de CORCAN, six détenus et trois surveillants. Peut-être était-ce l'heure de la pause. Il était environ 13h30.

[Text]

I would like to ask you some questions about occupational training. It seems to me that many of these inmates stay in there for a few years and when they come out they have \$50 in their pockets. Before you know it, they're back—they have committed a break and enter or something. I'm not saying that the fact that they have only \$50 when they leave is the main motive, but certainly I think it's part of it. Have you given any thought or done any pilot project work in respect of actually structuring a skills training program or upgrading program, beyond the literacy one? I think you mentioned contracting in or contracting out some of your inmate work, where they're actually doing something useful, on an eight-hour-day basis, paying them a minimum wage, having them part of the CPP and unemployment insurance. They bank a third of their money, send a third of their income back to dependents, and spend the other third the way they can or choose to do within the prison. In other words, you get them into the work mode; you get them into the habit of getting up and going to work in the day. This gives them some financial incentive as well as a skill-learning incentive, so that when they come out in five years or whatever it is. . .

[Translation]

J'aurais quelques questions à vous poser au sujet, justement, de la formation professionnelle. J'ai l'impression qu'il y a des détenus qui travaillent pendant plusieurs années, mais qui ne sortent qu'avec 50\$ en poche. Peu de temps après, bien sûr, ils se retrouvent en prison parce qu'ils ont commis, disons, une entrée par effraction. Je ne dis pas que c'est parce qu'ils n'avaient que 50\$ en poche lorsqu'ils ont quitté la prison, mais je crois tout de même que cela pourrait être une des raisons. N'avez-vous pas, dans vos cartons, un projet-pilote permettant de donner aux détenus une formation professionnelle ou de leur assurer des activités de recyclage qui ne se limitent pas simplement à des cours d'alphabétisation? Vous avez évoqué, tout à l'heure, la possibilité de faire exécuter, par les détenus, des contrats extérieurs. Cela leur permettrait de se rendre utiles, d'adopter le rythme normal de la journée de travail, de toucher un salaire minimum et d'être inscrits au RPC et à l'assurance-chômage. Ils pourraient ainsi mettre de côté un tiers de cet argent, en envoyer un tiers à leurs familles, et en conserver le reste pour leurs dépenses en prison. Cela leur permettrait d'acquérir de bonnes habitudes de travail, leur donnerait la possibilité de mettre tout de même un peu d'argent de côté et de bénéficier d'une formation qui leur permettrait, lorsque, dans cinq ans peut-être, ils seront libérés. . .

• 1105

A lot of our lifers are in there for a minimum of 10 years and are eligible at 7 years I think—some of them. Why not put them to work so when they come out—even though this might rub the public the wrong way, or some of the public—they might even have a few thousand dollars in a bank for them, something to get them launched in another job afterwards rather than having them all of a sudden, boom, out the door with a few bucks in their pocket, no skills training, no skills upgrading at all.

Mr. Ingstrup: We do, Mr. Blackburn. It is less miserable than you portrayed in terms of instructors to inmates. In CORCAN in general it is about the same as in education; 1 work foreman to anywhere between 10 and 15 inmates is the average ratio. It's obvious that it's somewhat higher in maximum security and somewhat lower in minimum.

Your idea about doing more, over and above literacy training, is a point we're looking at. We're doing quite a bit of vocational training: carpentry, plumbing, painting, all those things.

Mr. Blackburn: Those are trades.

Mr. Ingstrup: Yes, trades. We've also tried at one time to establish a program that starts at the institution and continues out in the community. So an employer sets the conditions already before the inmate goes out. We call it business liaison. We would say to the inmate, look, if you do this, if you learn this, if you work well, here is an employer who is prepared to take you. It's very difficult now, in times of high unemployment, but we are trying to move in that

Beaucoup des détenus condamnés à de longues peines sont appelés à passer au moins dix ans en prison et peuvent bénéficier d'une libération conditionnelle après sept ans. Pourquoi ne pas leur donner l'occasion de travailler—et je sais qu'une partie de l'opinion publique n'y sera pas nécessairement favorable—et de mettre de côté deux trois ou quatre mille dollars qui leur permettraient, après leur libération, de s'établir dans de meilleures conditions au lieu de se retrouver tout à coup libres, mais sans formation professionnelle et avec une somme dérisoire en poche.

M. Ingstrup: Mais, monsieur Blackburn, nous avons déjà des programmes de cette sorte. La situation est moins sombre que vous le dites. Dans le cadre de CORCAN, par exemple, la proportion de moniteurs et de détenus est à peu près la même que dans les cours de formation générale; un contremaître pour 10 ou 15 détenus, en moyenne. Ce chiffre va être, bien sûr, un peu plus élevé dans les établissements à sécurité maximum et un peu plus faible dans les prisons à sécurité minimum.

Nous envisageons effectivement d'aller au-delà des simples cours d'alphabétisation. En fait, nous faisons déjà pas mal d'enseignement technique, les détenus pouvant s'initier à la menuiserie, à la plomberie, à la peinture, par exemple.

M. Blackburn: Voilà des métiers.

M. Ingstrup: Oui. À une certaine époque, nous avons tenté de mettre sur pied un programme qui aurait débuté dans l'établissement, mais qui se serait poursuivi en milieu libre. Ainsi, l'employeur éventuel va, même avant la libération du détenu, poser sur un certain nombre de conditions. Il y a donc liaison avec les employeurs. Nous pourrions donc dire au détenu que nous avons un employeur prêt à l'engager dans la mesure où il accepte d'apprendre tel

[Texte]

direction. I agree with you. It's one of the advantages in CORCAN that we will be able to better combine inmate treatment and inmate work.

What I have always felt is that one has to be careful not to make work, and making money at work, so attractive that a person who has a serious problem, an alcohol problem, would rather work and make money for his alcohol consumption later on without going to treatment programs.

Mr. Blackburn: That's only part of it, though. I'm talking about a general program. You're going to have psychological support, occupational training, learning to work for a living to make some money—

Mr. Ingstrup: That's right.

Mr. Blackburn: —and if there's a drug or alcohol problem there, then damn it all, they're going to have programs for that. I know you can't force them into these programs but you can certainly encourage them.

Mr. Ingstrup: In the later stages of the sentences inmates are quite co-operative, I must say, in terms of problems. We are trying to move in that direction, Mr. Blackburn, and what the new special operating agency will try to do is develop a quite aggressive business plan, but without, of course, taking other Canadians out of business, that's for sure.

What we will do in that context is not quite clear yet, but we will probably build on some very good successes we have had in certain institutions with what we call incentive pay. What we're saying is you go to work; you're not being paid per hour but per piece of whatever you're doing that passes the quality control and gets out. That has given some inmates substantially more than the minimum wage and it is an incentive. We'll try to pursue that.

Mr. Blackburn: Thank you very much.

Mr. Thacker (Lethbridge): I would like to thank the commissioner and Mr. Rama for coming before us this morning. I have to say that this is the best report I've sat through in my many years here, and I really thank him for the information he has passed on to us. It's the best in many years, I must say, and he'll find it hard to get a plaudit from me because, as he knows, I blow my stack often, usually when it is some person over whom he has no real direct control but who is somewhere in the system and has either abused their position or hasn't been careful enough, and it has often led to deaths outside.

The green plan sounds excellent, and you talked about the suggestions you've had from your staff. I would be scared to do that myself. They would probably say the best thing would be for me to quit. How many people suggested you quit your job, drop dead, or something like that?

[Traduction]

métier et si son travail paraît satisfaisant. Étant donné les chiffres du chômage, cela est extrêmement difficile à mettre en oeuvre aujourd'hui, mais nous poursuivons nos efforts dans cette voie. Je suis d'accord avec vous. C'est un des avantages de CORCAN que de nous permettre de mieux combiner les mesures de traitement et les activités à caractère professionnel.

Cela dit, il ne faut pas non plus prévoir des programmes trop rémunérateurs, car cela peut engendrer des effets pervers et, par exemple, attirer des détenus qui n'ont qu'une seule idée; travailler tant qu'ils peuvent et accumuler un maximum d'argent pour pouvoir, une fois sortis de prison, se remettre à boire plutôt que d'aller se faire soigner.

M. Blackburn: Mais cela n'est qu'une partie du problème. Je parlais, plus largement, d'un programme général qui procurerait au détenu un soutien psychologique, une formation professionnelle, une activité rémunérée. . .

M. Ingstrup: En effet.

M. Blackburn: . . .et puis, si certains détenus continuent à être attirés par l'alcool ou la drogue, il y aura, que diable, des programmes pour les aider. Je sais qu'on ne peut pas les obliger à y participer, mais on peut tout de même les y encourager.

M. Ingstrup: Au fur et à mesure qu'approche la date de leur libération, les détenus se montrent en général beaucoup plus coopératifs. Nous essayons d'aller dans ce sens-là, monsieur Blackburn, et le nouvel organisme, cette unité d'exploitation spéciale va tenter de jeter les bases d'une activité commerciale élargie sans pour cela, bien sûr, faire une concurrence déloyale aux autres secteurs de l'économie.

Nous ne savons pas encore très bien quelle forme cela va revêtir, mais nous entendons partir des succès que nous avons remportés dans certains établissements avec ce que nous appelons des primes d'encouragement. Nous encourageons les détenus à travailler et nous leur disons que ils ne seront pas payés à l'heure, mais à la pièce, et que leur travail devrait donc être d'une qualité acceptable. Cela permet à certains d'entre eux de gagner des sommes supérieures au salaire minimum et semble effectivement les encourager. Nous allons donc poursuivre nos efforts dans cette voie.

M. Blackburn: Je vous remercie.

M. Thacker (Lethbridge): Je tiens à remercier le commissaire ainsi que M. Rama d'être venus témoigner devant le comité. Je siège à ce comité depuis des années et jamais je n'ai entendu un aussi bon rapport que celui-ci. Je remercie donc le commissaire de tout ce qu'il nous a dit. Il sait, pourtant, que j'ai tendance à me fâcher et que je ne suis pas prodigue de compliments, surtout lorsqu'il s'agit de cas sur lesquels il n'est pas vraiment en mesure d'exercer un contrôle, mais qui relèvent tout de même de son administration et qui indirectement, par un abus de fonction ou un manque de diligence, ont causé la mort de personnes tout à fait étrangères à l'établissement.

Le Plan vert me paraît excellent et vous nous avez parlé des idées que vous ont présentées certains de vos collaborateurs. Personnellement, cela m'effraie un peu. On me dira peut-être qu'il serait temps de me retirer. Vous a-t-on parfois encouragé à vous retirer, rendre votre tablier?

[Text]

[Translation]

• 1110

Mr. Ingstrup: They have the sense to get out of the way before they get to me.

Mr. Thacker: That brings me to a question relating to a career profile. I'm sorry I didn't advise you earlier because I know you would have had the information. But would you be kind enough to provide us with a letter later on or some information on what a typical career path would be for a person joining the Correctional Service? I'm thinking in terms of the age at which they would normally be hired, the typical educational requirements they would have, and the starting salary.

You have referred to the in-house training of six days per year, but what would the reasonable expectation for promotions and salary ranges be, over the normal course of a career? Would you give us some information along that line?

Mr. Ingstrup: Yes, Mr. Thacker, I would be pleased to do so. Because we just received some of the information, I can say—just to give you a very rough picture of what we're talking about—that the welfare program parole officer who comes in fresh from the street will make roughly \$24,000 per year. He or she will then move up relatively quickly to a WP-2 and WP-3, which is a typical parole officer in our system.

The typical case management officer at an institution will make approximately \$40,000 or \$42,000 I believe, after, say, 10 years. They can go up to the level of becoming district directors, for instance, for a whole parole district. At their very maximum level they can make a little over \$67,000, but there are very few of those district directors. The typical parole officer will be limited to approximately the mid-\$40,000's.

A CX or correctional officer—a guard, as some call them—will start at the CX-1 level at \$27,400 per year. Later on, a substantial number will become what we call CX-2s. They are the officers who are more involved in case management work under our new model and will make quite a bit more in salary. The highest level they can reach is that of correctional supervisor, of which we don't have many, and they can make up to \$54,300 a year.

I am glad you asked the question. We have paid a lot of attention to staff training, but also to career development because we get a lot of talented people and they lose their way in the system because they don't see where they are going in the future and how they are going to get there. So we have now developed a system, which has hardly been implemented and will probably be implemented this year, that we call the correctional officer career development system.

This system starts out by identifying the qualifications a person has to meet in order to be accepted for our training program in the first place. We were lucky—because that is what it is called when you are successful—to get a very good agreement with Treasury Board so that we can now pay people who we pre-select as correctional officers through a grant, I think it is called, for their training period, but not hire them as correctional officers yet. So we select and train them through our own training courses before they even become public servants.

M. Ingstrup: Je ne l'ai pas souvent entendu dire.

M. Thacker: Passons maintenant, si vous le voulez bien, aux questions de carrière. Je regrette de ne pas vous en avoir fait part plus tôt, car vous auriez pu apporter ces renseignements avec vous. Auriez-vous l'amabilité de nous transmettre, plus tard, une lettre exposant la carrière qui s'ouvre aux gens qui entrent au Service correctionnel? J'aimerais connaître, par exemple, l'âge auquel ils sont généralement engagés, l'éducation requise et le salaire de base.

Vous nous disiez, tout à l'heure, que chaque année, vous assurez à vos agents six jours de formation au sein de l'établissement. Quels sont l'avancement et les augmentations salariales auxquels peut prétendre l'agent moyen? Pourriez-vous nous fournir des renseignements sur ce point?

M. Ingstrup: Oui, monsieur Thacker, bien volontiers. Nous venons d'ailleurs de recevoir un certain nombre d'informations à ce sujet et je peux donc vous dire à peu près ce qu'il en est. Ainsi, l'agent de probation oeuvrant dans le cadre du programme de bien-être débute à environ 24,000\$ par an. Cet agent va être assez rapidement admis aux grades WP-2 et WP-3, c'est-à-dire le grade de la plupart des agents de probation.

L'agent de gestion des cas, qui a 10 ans d'ancienneté, va gagner de 40,000\$ à 42,000\$. Il peut éventuellement devenir directeur de district, c'est-à-dire chargé de tout un district de probation. Le salaire maximum pour cette catégorie est d'un peu plus de 67,000\$. Je précise que les directeurs de district ne sont pas nombreux. En général, l'agent de probation ne dépassera pas les 45,000\$.

Un CX, c'est-à-dire un agent correctionnel—certains les appellent gardiens—sera payé 27,400\$ par an au grade de CX-1. Une assez large proportion des CX-1 sont appelés à devenir des CX-2. Ce sont les agents qui sont plutôt chargés de la gestion des cas dans le cadre de notre nouveau système. Ils gagnent considérablement plus. Le niveau le plus élevé pour cette catégorie est celui de surveillant correctionnel. Ces surveillants ne sont pas très nombreux et peuvent gagner jusqu'à 54,300\$ par an.

Je suis content que vous m'ayez posé la question. Nous avons accordé une importance particulière à la formation du personnel, mais aussi à la promotion de carrière, car nous parvenons à recruter un personnel de qualité et nous ne voulons pas qu'il se sente perdu dans ce vaste système, démotivé par l'absence de perspectives. C'est pourquoi, ce nouveau système, que nous aurons probablement fini de mettre en place cette année concerne la promotion de carrière des agents de correction.

Au départ, on s'entend sur les qualités nécessaires pour être admis à notre programme de formation. Nous avons eu de la chance—on ne peut pas l'appeler autre chose—de voir le Conseil du Trésor se rendre à nos arguments et nous permettre d'offrir des stages de formation rémunérés. Ainsi, les candidats à un poste d'agent correctionnel seront payés pendant toute leur période de formation, mais ne seront pas immédiatement engagés. La formation est donc donnée à des gens qui ne sont pas encore intégrés à la fonction publique.

[Texte]

This approach means that if at any point during that training period we get some bad vibes from their ways of behaving or inclination in terms of participating in the work, we can just ask them to leave. That means we should get a higher quality of personnel.

We have also increased by one-third or double the time what we call induction training, so we get a very good picture of the person. Furthermore, that induction training will now be sacred time, so to speak.

In the old days, when people were hired as correctional officers and then went to the training college, if something happened—and everyday something happens—wardens and other people would come and pull them out of the training and say, I need a person in this tower, I need a person at the gate, I need whatever. Now that cannot happen any more. They are not public servants. That means the training is better, more intensive; the selection is better; and the final decision to hire or not to hire is more thorough and freer, as seen from the Public Service point of view.

• 1115

From thereon we have developed what we call a career development system that shows what it will take for a correctional officer 1 to become a correctional officer 2, in terms of experience, in terms of courses, knowledge, etc., what it will take for a CO-2 to become a correctional supervisor, for a supervisor to become a unit manager, for a unit manager to become an assistant warden, all the way up to warden. We outline the qualifications and the experience required. We are now developing staff development strategy that matches in a parallel way these kinds of qualifications so our officers can look at our staff training and development and get what they need in order to go ahead if they want to do some more training.

That has been very, very well received by the unions. We worked with the unions on that in a total and very productive partnership.

We are doing that for the rest of our staff now, but it is obviously more complicated when you get down to smaller groups. But we want eventually to have the whole of CSC mapped out that way.

Mr. Thacker: Mr. Commissioner, you gave us information that there were some 850 additional people in the community this year than last year and that the crimes committed by that group is way down. You then gave us the percentage reduction of assaults and hostage-taking, etc. Would it be too difficult to get the actual figures? We as politicians of course always use that, which helps us in our speech-making across the country. If there were 2 last year and 1 this year, that is a 50% reduction. That is less significant than if there were 300 and it is down to 150. You don't have to give that today, Mr. Commissioner. If you wanted to just pop that to us in the mail, that would be better, and then we could get our questions on the record.

[Traduction]

Cela veut dire que si, pendant la période de formation, on constate chez les candidats et les candidates des comportements ou des attitudes qui ne semblent pas conformes à ce qu'on attend d'eux, on peut leur demander de quitter. Cela devrait nous permettre de recruter des gens plus aptes à exercer les fonctions auxquelles on les destine.

Nous avons également augmenté de 30 à 100 p. 100 la période d'orientation qui nous permet de nous faire une idée sur chacun des candidats. J'ajoute que, maintenant, cette période sera sacrée, pour ainsi dire.

Par le passé, les élèves—agents correctionnels en formation pouvaient, en cas de besoin—et les besoins se manifestaient fréquemment—être appelés par le directeur d'un établissement ou un autre responsable, à assurer un service aux portes de la prison, ou dans un mirador. Cela ne se produira plus puisqu'ils ne sont pas encore fonctionnaires. La formation sera donc meilleure, plus intensive. La sélection des candidats en sera améliorée et on conserve une plus grande latitude quant à la décision d'engager ou non.

À partir de cela, nous avons conçu un système de promotion de carrière qui permet au candidat de comprendre tout de suite, pour passer de CO-1 à CO-2, ce qu'il lui faut d'expérience, de formation, de connaissances, etc. Tout le monde saura, dorénavant, les conditions de passage de CO-2 à surveillant correctionnel, ou de surveillant à chef d'unité, de chef d'unité à directeur adjoint et, enfin, éventuellement, à directeur. On expose ainsi les qualités et l'expérience requises. Nous sommes en train d'élaborer une stratégie de promotion pour l'ensemble de notre personnel afin que les agents de notre service sachent quels sont les compléments de formation dont ils ont besoin pour avancer dans la carrière.

Les syndicats y sont tout à fait favorables. Ils ont d'ailleurs été consultés tout au long de nos travaux, ce qui a permis une collaboration très fructueuse.

Nous en faisons de même pour les autres catégories d'agents, mais, plus le groupe est réduit, plus la tâche se complique. Nous entendons, en fin de compte, dresser ce genre de plan pour tous les membres du SCC.

M. Thacker: Monsieur le commissaire, vous venez de nous dire que la population carcérale a augmenté de 850 personnes par rapport à l'année dernière, mais que les crimes commis par les membres de ce groupe sont beaucoup moins nombreux. Vous avez ensuite cité le pourcentage de la baisse des voies de fait, des prises d'otages et d'actes de ce genre. Sera-t-il possible d'obtenir, à cet égard, des chiffres précis? Vous savez que la gent politique est friande de ce genre d'information; il est toujours utile de pouvoir citer de tels chiffres dans un discours. Donc, si l'année dernière, il y a eu deux incidents et que cette année il n'y en a qu'un, cela équivaut à une baisse de 50 p.100. C'est tout de même moins frappant que si, l'année dernière, il y avait 300 incidents, mais seulement 150 cette année. Je ne vous demande pas, monsieur le commissaire, de nous le dire tout de suite. Peut-être pourriez-vous nous envoyer cela par courrier. Ces informations pourront alors être rajoutées au compte rendu.

[Text]

Mr. Ingstrup: I would be pleased to share that with you. But I also want to point out for the record that when I am talking about these percentages, obviously and fortunately when we talk about murders and hostage-takings we are talking about relatively small numbers. However, we have taken two blocks of each for years. That gives a little bit of a better picture, a more reliable picture. And when it comes to the community, we are obviously talking about much larger numbers. The larger the sample is, the more reliable and certain one can be on the numbers.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, if we could get that, it would be helpful to us.

My third question relates to inmate participation in community programs such as blood donor clinics and medical experiments. Would you tell us generally what the rules are you follow or what happens in particularly those two?

Mr. Ingstrup: If there is anything to the contrary, I will let you know, Mr. Thacker, but our philosophy in the medical health care area is we follow exactly the same rules as on the outside. That means that experimentation cannot take place if it could not take place on the outside. We are not using inmates as guinea pigs or anything. I know you are not implying that, but it is important for me to say that we are not using inmates in any kind of medical experiments.

Whether in some areas we are using different strategies—for instance in sex offender treatment programs—in order to see the superiority of one program over the other and in that sense have inmates involved in the experiment, I can't tell you. But we certainly don't have uniformity of programs in all areas across the country. There are some natural experiences that occur there. But apart from that, I am quite sure we don't do anything.

• 1120

Mr. Thacker: If I were, say, a medical researcher dealing with nutrition and I wanted to have a closed population, if you could get the lifers involved, half of them on a certain diet and another half on a different type of diet, would that be something on which CSC would permit a researcher to write to those lifers?

Mr. Ingstrup: We always permit them to write to the lifers. In that sense if it is absolutely non-dangerous, non life or health threatening, non-threatening in terms of security, we're quite prepared to let the inmates decide what they want. In this particular area I think we would need more information before I could give you a total response.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, my last question relates to a point Mr. Rosen brought to my attention, and it's a good one. When the committee was in B.C., the B.C. Civil Liberties Association gave evidence that the deputy regional

[Translation]

M. Ingstrup: Très volontiers. Mais, aux fins du compte rendu, je devrais préciser que, s'agissant de meurtres et de prises d'otages, les chiffres que je vous ai cités sont assez bas. Depuis des années, nous compilons ce genre de statistiques et cela nous permet de voir un peu plus clairement l'évolution de la situation. Pour la population carcérale en général, les chiffres sont, bien sûr, plus importants et, plus on dispose d'un échantillon élargi, plus on peut se fier aux résultats qui en sont tirés.

M. Thacker: Monsieur le président, il serait bon que nous puissions obtenir ces informations.

Ma troisième question touche à la participation des détenus à des programmes communautaires tels que les cliniques de donneurs de sang ou les expériences médicales. Pourriez-vous nous exposer, d'une manière générale, les règles applicables à ce genre de choses et nous dire ce qu'il en est, plus précisément, pour ces deux catégories que je viens d'évoquer?

M. Ingstrup: Si on me signale quelque chose, je vous en ferai part, mais dans le domaine de la santé, notre principe est de nous en tenir aux règles applicables à l'extérieur. Cela veut dire qu'il n'y a pas, en milieu carcéral, d'expériences qui ne seraient pas admises ailleurs. Nos détenus ne servent pas de cobayes. Je sais que ce n'est pas ce que vous vouliez dire, mais je tiens tout de même à préciser que nos détenus ne sont pas soumis à des expériences médicales.

Je ne peux pas vous dire si, dans certains domaines tels que les programmes de traitement des délinquants sexuels, d'autres stratégies de sont pas suivies et où, pour être en mesure de comparer l'efficacité des divers programmes, on ne demande pas à un certain détenu de participer à des expériences. Les programmes ne sont pas uniformes dans l'ensemble du territoire et certaines situations expérimentales peuvent être mises en oeuvre dans le cadre d'un certain nombre de programmes. Cela dit, soyez assurés que cela n'a pas cours dans nos établissements.

M. Thacker: À supposer que je sois chercheur médical spécialiste de la nutrition et que je cherche à constituer un univers restreint pour effectuer une étude. Je pourrais imaginer de former deux groupes parmi les détenus condamnés à de longues peines, chaque groupe bénéficiant d'un régime alimentaire différent. Le SCC permettrait-il à un tel chercheur de prendre contact avec ces détenus?

M. Ingstrup: Il pourrait, bien sûr, leur écrire. Dans la mesure où les travaux envisagés ne comportent pas le moindre risque pour la vie ou la santé des intéressés, qu'ils ne présentent pas le moindre risque sur le plan de la sécurité; nous serions tout à fait disposés à laisser les détenus prendre eux-mêmes la décision. Cela dit, il me faudrait disposer d'informations supplémentaires avant de vous répondre de manière catégorique.

M. Thacker: Monsieur le président, ma dernière question a été inspirée par M. Rosen. Le point mérite d'être signalé. Pendant son déplacement en Colombie-Britannique, le comité a entendu l'Association des libertés civiles de la

[Texte]

commissioner in the Pacific region advised that a national review was under way dealing with the visitor application and information form—the information that was asked of people visiting prisoners—because the B.C. Civil Liberties Association felt they were going too far in asking questions that invaded the privacy of the visitors.

The national privacy commissioner disagreed with that. He felt the questions were justifiable. Nonetheless, the B.C. Civil Liberties Association take a dim view of it, and your Pacific regional director was indicating that there was some national study. Can you tell us what's occurring and where it's at, and if we can have a copy of it?

Mr. Ingstrup: We're not familiar, Mr. Thacker, with any national study. It may have been brought to the attention of our lawyers at national headquarters.

Mr. Thacker: "National review" are the actual words he used, I believe.

Mr. Ingstrup: I'm really sorry. I will also have to check into that question, Mr. Thacker.

The Chairman: Mr. Ingstrup, you mentioned in your opening remarks that you had ongoing research that was taking place, and that you put out publications and so on. We don't receive as many of those as we would like. Could we be put on your mailing list to have this committee receive those?

Mr. Ingstrup: Absolutely. I would be delighted to do that.

The Chairman: We're receiving them now ad hoc, as you know.

Mr. Ingstrup: Would it be more practical, Mr. Chairman, to send copies for all members to the committee, or would you rather—

The Chairman: To the clerk, please.

Mr. Ingstrup: Okay. We will do that.

The Chairman: We'll have them distributed.

Mr. Ingstrup: If you would be kind enough, Mr. Chairman, to give us a list of issues that you have not received, we may be able to supply you with some of them.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Rideout (Moncton): I know there is a degree of self-sufficiency within the Correctional Service of Canada as far as providing clothing is concerned. Is there any program to expand self-sufficiency within the global institutions in the area of food, clothing, furniture, and perhaps even some of the renovations, so that you would see some savings of dollars ultimately?

Mr. Ingstrup: I think we are doing basically as much as we can in that area. For instance, we're doing a lot of the inmate clothing in our own factories, and some uniform items as well. Through our farm operations we are producing about

[Traduction]

Colombie-Britannique. Les représentants de cette association ont indiqué que le commissaire régional adjoint de la région du Pacifique avait signalé la révision, à l'échelon national, des procédures applicables aux visiteurs. Il s'agissait, notamment, de modifier le formulaire de demande et de renseignements que devraient remplir les personnes rendant visite à des détenus. L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique estimait que les questions étaient trop indiscretes et portaient atteinte à la vie privée des visiteurs.

Le commissaire à la protection de la vie privée n'était pas d'accord. Selon lui, les questions étaient justifiées. L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique n'a cependant pas changé d'opinion et votre directeur régional pour la région du Pacifique nous disait plus tôt qu'une étude nationale avait été lancée sur ce point. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est et si nous pourrions en recevoir un exemplaire?

M. Ingstrup: Monsieur Thacker, je ne suis pas au courant d'une étude nationale dans ce domaine. Peut-être celle-ci a-t-elle été portée à l'attention de nos avocats à l'administration centrale.

M. Thacker: Je crois qu'il a parlé de révision à l'échelon national.

M. Ingstrup: Je regrette, mais il va me falloir vérifier cela.

Le président: M. Ingstrup, au début de votre intervention, vous nous avez signalé plusieurs études en cours, en nous disant aussi que vos services diffusaient un certain nombre de publications. Nous n'en recevons pas autant qu'il le faudrait. Pourriez-vous nous inscrire sur la liste des abonnés? Le comité aimerait recevoir ces publications.

M. Ingstrup: Très volontiers.

Le président: À l'heure actuelle, nous recevons seulement une publication de temps en temps.

M. Ingstrup: Monsieur le président, serait-il bon d'en envoyer un exemplaire à tous les membres du comité ou préféreriez-vous que...

Le président: Non, envoyez cela au greffier.

M. Ingstrup: Entendu.

Le président: Nous les ferons distribuer.

M. Ingstrup: Monsieur le président, pourriez-vous nous signaler les numéros que vous n'avez pas reçus? Peut-être pourrions-nous vous en faire envoyer certains.

Le président: Je vous remercie.

M. Rideout (Moncton): Je sais que, dans une certaine mesure, le Service correctionnel du Canada produit les vêtements dont il a besoin. Envisagez-vous d'élargir ce domaine et d'assurer, vous-mêmes, une plus grande part de vos besoins en matière d'alimentation, de vêtements, d'ameublement ou même de travaux de réfection? L'idée serait, bien sûr, de réduire vos frais.

M. Ingstrup: J'estime que, pour l'instant, nous faisons le maximum dans ce domaine. Dans nos usines, nous fabriquons une grande partie des vêtements des détenus et même, certains de nos uniformes. Nos exploitations agricoles

[Text]

\$25 million worth of meat and vegetables for our food services. I think that is about half of what we spend on food services on an annual basis. We don't have any plans for expanding that, but if there are some opportunities to occupy inmates with some of these areas, we would certainly do it.

Also, Mr. Rideout, some of our contractors often will come in and will be working with inmates and instructors on certain projects.

Mr. Rideout: From my vantage point it would seem to be a proper area to try to pursue, not only just for the savings but for the self-worth of the inmate as far as making something productive rather than something else.

• 1125

I want to ask you a difficult question. Truro, Nova Scotia was picked as the site for the women's prison. What was the rationale for that choice? It strikes me—

The Chairman: Moncton had more facilities, is that what you're...?

Mr. Rideout: Moncton doesn't have a prison in its riding, and I certainly would not pit one riding against the other. My leader's riding might have a prison in it, but I wouldn't stoop to that level.

Mr. Ingstrup: You do have our regional headquarters, though.

Mr. Rideout: Yes, I know. I know there are some political overtones to this and I don't expect you to get into that... Truro is a nice community but it's quite a distance from Halifax or even Dorchester. Are there any savings in being associated with other institutions, even though separate but close by, so that administrative and sharing of facilities and doing things like that might be beneficial? Looking at that all across the country—but particularly in Truro—to try to get to the rationale of hospitals, community services, the professional assistance that the inmates might require—was Truro the right location? Perhaps that's not the way to put that. You might not want to answer it that way. It strikes me that Truro was not the right place.

Mr. Ingstrup: Mr. Rideout, I'd like to view it in a different way. I'd like to talk about Truro as being a good place for a prison like that, as seen from a correctional point of view. Having gone through the many submissions that came in, which is a very interesting and first-time phenomenon... When it comes to prisons, everybody says "not in my backyard", but as far as the prison for women is concerned, everybody said "in my backyard please".

Mr. Rideout: Exactly.

Mr. Ingstrup: On the choice of Truro, I think Truro is a very good community from a correctional point of view. I'm only talking purely professional talk. It has a number of facilities. It has a very supportive community. It's

[Translation]

produisent, chaque année, environ 25 millions de dollars de viande et de légumes destinés aux cuisines de nos établissements. Cela représente à peu près la moitié de nos coûts d'alimentation annuelle. Nous n'envisageons pas d'accroître nos activités dans ce domaine, mais, si nous le pouvons, nous augmenterons le nombre de détenus travaillant dans ce secteur.

J'ajoute, monsieur Rideout, que certains de nos entrepreneurs viennent dans nos établissements et, pour certains projets, travaillent côte à côte avec les détenus et les moniteurs.

M. Rideout: J'estime pourtant que ce domaine là offre d'excellentes perspectives, non seulement pour les économies qu'on réaliserait, mais également pour cette sorte de dignité qu'il permettrait peut-être d'inculquer aux détenus qui trouveraient sans doute plus satisfaisante la production de choses utiles.

Je veux maintenant vous poser une question assez délicate. On prévoit d'installer la nouvelle prison de femmes à Truro, en Nouvelle-Écosse. Pourquoi a-t-on choisi ce lieu? J'estime que...

Le président: Moncton a beaucoup plus de services en tous genres, est-ce cela que vous...?

M. Rideout: Moncton ne possède pas de prison, mais je ne veux pas attiser la concurrence entre les circonscriptions. Même si celle de mon chef possède une prison, je ne vais tout de même pas en arriver là.

M. Ingstrup: Cela dit, l'administration régionale est à Moncton.

M. Rideout: Oui, je sais. Je sais qu'il y a dans tout cela certaines considérations politiques et je ne vous demande pas de... Truro est un endroit très agréable, mais c'est assez loin de Halifax et même de Dorchester. Ne serait-il pas plus économique de se rapprocher d'autres établissements qui, même s'ils restent parfaitement autonomes, se trouvent tout de même à proximité. Dans certains cas peut-être, on peut partager un nombre de services. Je pose la question d'une manière tout à fait générale, même si je prends l'exemple de Truro en particulier. Je parle donc de la proximité des hôpitaux, des services communautaires, enfin des divers professionnels dont les détenus pourraient avoir besoin. Dans cette perspective, estimez-vous que Truro convient le mieux? Peut-être devrais-je m'exprimer autrement. J'estime, pour ma part, que Truro n'est pas le meilleur choix.

M. Ingstrup: Monsieur Rideout, ma perspective est un peu différente. Sur le plan correctionnel, Truro correspond tout à fait aux besoins. J'ai étudié de nombreuses offres qui nous ont été envoyées, ce qui est quelque chose de tout à fait nouveau. En général, quand on envisage de construire une prison, personne n'en veut chez lui mais, pour la prison de femmes, c'était différent. En effet, tout le monde voulait l'accueillir.

M. Rideout: En effet.

M. Ingstrup: Donc, du point de vue correctionnel, Truro convient parfaitement. Voilà pour le plan purement professionnel. Cette localité a les installations nécessaires. La population y semble acquise à l'idée. On n'y pense pas

[Texte]

unbelievable what it means when a local community is a welcoming community that has done a lot of preparatory work. Truro had an absolutely first-class submission. They had worked with native bands on the outskirts of Truro, so the native side of it was very well taken care of.

Although Halifax is probably the place where most of the women from the Atlantic region will come from, the number is not so great that one shouldn't take into account people who come from New Brunswick and the other Atlantic provinces. Truro is closer to some of those communities than is Halifax. As well, there was a very good atmosphere and attitude in that whole community, including the aboriginal community and the leadership of Truro, that was very convincing.

The distance question is a bit of an artificial problem, in my view. At this point in time women from Halifax must travel 1,600 kilometres to or from the prison. Now we're down to 90 kilometres, which is 1,510 kilometres shorter than it was before. The support services we got from Halifax we paid for...to travel that long distance. These people were willing to travel 1,500 or 1,600 kilometres, so I suppose they would be willing to travel 90 kilometres along one highway too. I think it's a good community, Mr. Rideout.

[Traduction]

toujours, mais c'est un grand avantage lorsque la population a bien préparé le dossier et qu'elle est prête à vous accueillir. Le dossier présenté par Truro présentait beaucoup d'avantages. En effet, les représentants de la ville avaient consulté les bandes autochtones des environs et sollicité leurs avis.

Il est vrai que la plupart des détenues de l'Atlantique proviendront d'Halifax, mais leur nombre ne doit pas porter à négliger celles qui viendront du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de l'Atlantique. Truro est moins loin de certaines autres localités que ne l'est Halifax. J'ajoute que le climat social à Truro m'a paru favorable et cela est autant vrai des responsables de la ville que des représentants de la communauté autochtone.

La question des distances est un peu un faux problème. À l'heure actuelle, les détenues provenant de Halifax sont envoyées dans un établissement à 1,600 kilomètres de là. Or, Truro n'est qu'à 90 kilomètres, c'est-à-dire 1,510 kilomètres de moins. Jusqu'ici, nous devons payer pour faire venir de Halifax les services dont nous avons besoin. Tous ces gens acceptaient donc de faire 1,500 ou 1,600 kilomètres et, j'imagine, qu'ils n'hésiteront donc pas devant les 90 kilomètres d'autoroute qu'ils vont dorénavant devoir parcourir. Monsieur Rideout, je pense que cette ville constitue un bon choix.

• 1130

Mr. Rideout: I agree with you. I think in that sense it is. I was more concerned with the high cost of things like the treatment, rehabilitation, visitation by family members, and all the rest of that when a large portion of the population will be coming from a larger centre, and I wonder if there is some advantage in looking at Halifax perhaps. Dorchester is another from an administrative point of view, but the distance is involved there.

Mr. Ingstrup: Yes.

Mr. Rideout: However, being associated with another institution might make some of your costs administratively less.

Mr. Ingstrup: When you look at these submissions, there are pluses and minuses to virtually every community. But by and large, as a professional corrections person, I was very pleased with that location.

Mr. Rideout: Okay—if you're happy with that.

The Chairman: Who made those decisions? Was that made by your department?

Mr. Ingstrup: That obviously is made by the minister.

The Chairman: How many submissions were there?

Mr. Ingstrup: I think there were 60 or 62 submissions for the prisons for women.

Mr. Blackburn: Just for Atlantic Canada?

Mr. Ingstrup: No. There were maybe...I don't have a number—

A voice: Maybe five or ten.

M. Rideout: Je suis d'accord. Sur ce plan-là, c'est vrai. Ce qui me préoccupait, plutôt, c'était le coût élevé des traitements, des programmes de réadaptation, la difficulté pour les membres de la famille de visiter les détenues, enfin, ce genre de choses, puisque la majeure partie des détenues viendraient d'ailleurs. C'est pour cela que je vous parlais d'Halifax. Du point de vue administratif, on pourrait également proposer Dorchester, mais là, encore une fois, il y a le problème des distances.

M. Ingstrup: Oui.

M. Rideout: Cela dit, vous pourriez peut-être réduire vos coûts d'administration en vous associant à un autre établissement.

M. Ingstrup: L'examen des candidatures m'a permis de voir que chaque endroit présentait des avantages et des inconvénients. En tant que spécialiste du secteur correctionnel, je peux vous dire, cependant, que celui-ci me paraît excellent.

M. Rideout: Bon, tant qu'il vous satisfait.

Le président: Mais qui a pris la décision? Est-ce votre ministère?

M. Ingstrup: Non, la décision est, bien sûr, prise par le ministre.

Le président: Combien de candidatures avez-vous reçues?

M. Ingstrup: Je pense que, pour la prison de femmes, il y a dû y avoir 60 ou 62.

M. Blackburn: Rien que pour la région de l'Atlantique?

M. Ingstrup: Non. Il y a eu peut-être... Je ne peux pas vous citer de chiffres exacts...

Une voix: Cinq ou dix.

[Text]

Mr. Ingstrup: I think more than ten. Yes, I think there were a large number.

We have had exactly the same experience with the healing lodge in Saskatchewan. The minister has said that it will be in Saskatchewan, and the number of communities that are interested is just phenomenal.

Mr. Rideout: But just to carry on with what the chairman said, it was a ministerial decision rather than a bureaucratic panel.

Mr. Ingstrup: Oh, yes.

The Chairman: Are these submissions private? Can the committee have access to them?

Mr. Ingstrup: Yes, these are advice to the minister. They are exempt.

The Chairman: They are exempt?

Mr. Rideout: And you don't want them—

Mr. Ingstrup: We had a lot of expertise, and I must say that so far the decisions that have been made at Kitchener and Truro, and in Saskatchewan for the healing lodge, have been very good correctional decisions.

The Chairman: We're not interested in the recommendations. I wouldn't mind seeing the submissions.

Mr. Ingstrup: Can we look into that, Mr. Chairman, how we should—

The Chairman: Let's say that we would like to see just the submissions for the Atlantic provinces.

Mr. Ingstrup: In order not to give you a wrong answer or skate around—

The Chairman: Fine. Look into it.

Mr. Blackburn: Can we see the submissions for southwestern Ontario, and why Kitchener got it over Brantford when Brantford is closer to Toronto? If you think you're about to enter a minefield, I can appreciate your feelings right now. But if that material is available for us, I'd like to see it.

The Chairman: As you know, this committee acts in a very non-partisan fashion—

Mr. Blackburn: Very much so.

The Chairman: —and we would not get into—

Mr. Ingstrup: Oh, I didn't think in any other way, Mr. Chairman.

Mr. Rideout: In that same vein, looking at the Truro institution, have you done an estimate of the cost to develop and deliver the necessary programs, treatment, rehabilitation, and so on, and where the bulk of those services are going to have to come from?

[Translation]

M. Ingstrup: Plus de dix, je crois. Oui, je crois qu'il y en a eu beaucoup.

Il s'est produit exactement la même chose avec le pavillon de guérison en Saskatchewan. Le ministre a annoncé qu'il serait situé en Saskatchewan et de très nombreuses communautés ont manifesté leur intérêt.

M. Rideout: Mais, pour en rester à la question que venait de poser le président, c'est le ministre qui a décidé et non pas un groupe de fonctionnaires?

M. Ingstrup: Tout à fait.

Le président: Les candidatures sont-elles confidentielles? Le Comité peut-il en prendre connaissance?

M. Ingstrup: Oui, elles appartiennent à la catégorie des conseils fournis au ministre et bénéficient, à ce titre, d'une exemption.

Le président: On ne peut donc pas les consulter?

M. Rideout: Et vous ne voulez pas...

M. Ingstrup: Nous avons bénéficié de nombreux conseils et je dois dire que, du point de vue correctionnel, les décisions d'implanter des établissements à Kitchener et à Truro, et d'installer le pavillon de guérison en Saskatchewan sont parfaitement justifiées.

Le président: Ce ne sont pas les recommandations qui nous intéressent, mais nous aimerions bien voir les candidatures.

M. Ingstrup: Monsieur le président, pouvons-nous étudier comment...

Le président: Disons que nous aimerions pouvoir prendre connaissance des candidatures des provinces de l'Atlantique.

M. Ingstrup: Je ne voudrais pas vous induire en erreur ou chercher à...

Le président: Très bien. Je vous demande donc de vous informer.

M. Blackburn: Pourrions-nous également prendre connaissance des candidatures pour le sud-ouest de l'Ontario. J'aimerais, en effet, savoir pourquoi on a retenu celle de Kitchener et non celle de Brantford, alors que Brantford est plus près de Toronto. Vous avez peut-être l'impression de pénétrer dans une zone dangereuse et je vous comprends fort bien. Cela dit, je consulterai avec beaucoup d'intérêt les documents que vous pourriez nous fournir.

Le président: Comme vous le savez, le Comité exerce son mandat avec beaucoup d'impartialité...

M. Blackburn: Tout à fait.

Le président: ...et il est exclu que nous...

M. Ingstrup: Monsieur le président, je n'y pensais même pas.

M. Rideout: Dans un même ordre d'idée, et pour reparler de Truro, j'aimerais savoir si vous avez calculé le coût des programmes, des services de traitement et de réadaptation que vous aurez à mettre en oeuvre? Savez-vous où vous allez vous procurer tous les services nécessaires?

[Texte]

Mr. Ingstrup: Some of these things have been estimated. Some of them will depend on the future collaboration between the Township of Truro and us, but certainly during the announcement of the Truro institution the mayor of Truro very clearly expressed his interest in working closely with us in establishing the necessary services. Also, we have a parole office in Truro.

Mr. Rideout: Sure. I understand that. What I'm thinking about are the health and rehabilitation and those sorts of services and, if they have to come from Halifax, what the costs might be. I realize that you might not have that readily at hand, but maybe you can let us know.

Mr. Ingstrup: We would even like to do that, because we're developing what we call a draft operational plan and when the key elements have been determined we could certainly sit down and talk about that.

[Traduction]

M. Ingstrup: Nous avons déjà effectué un certain nombre de calculs, mais les chiffres précis dépendront des arrangements que nous pourrions prendre avec la municipalité de Truro. En annonçant la construction prochaine de l'établissement de Truro, le maire de cette ville s'est dit vivement intéressé à travailler étroitement avec nous pour mettre en place les services nécessaires. J'ajoute d'ailleurs qu'un bureau des libérations conditionnelles fonctionne déjà dans cette ville.

M. Rideout: Bien sûr. Je vous comprends. Je pensais surtout aux services de santé et de réadaptation, enfin aux spécialistes qui vont peut-être devoir venir de Halifax, avec tous les coûts que cela suppose. Je comprends que vous n'ayez pas encore de chiffres précis sur ce point, mais je vous demanderais de bien vouloir nous les transmettre dès que vous les aurez.

M. Ingstrup: Nous y sommes tout à fait disposés. Nous sommes en train de préparer la version préliminaire de notre plan opérationnel et, une fois que nous en aurons fixé les principaux paramètres, c'est très volontiers que nous vous les présenterons.

• 1135

Mr. Rideout: One of the things that would be hoped is that more of those services could come from Truro, which would be then a spin-off benefit to that community—

Mr. Ingstrup: That's right.

Mr. Rideout: —rather than importing it all the way from Halifax, or something like that.

Mr. Ingstrup: That's right, yes.

Mr. Rideout: Just one final little group of questions if I can, Mr. Chairman. In the area of the Pepino recommendations, I know the minister said in his talk the other day that in effect they're going to implement almost all of the recommendations. Maybe you could bring us up to date as to the status of where the recommendations from the report are going to go, and what's happening already and what's anticipated to be happening, and if there are any cost implications associated with the implementation.

Mr. Ingstrup: Mr. Chairman, I would be pleased to do that. We find the report is very, very useful, seen from our point of view, in two ways. It does confirm the direction that CSC is going in by supporting, basically, all that we're doing. But it also says there is room for improvement and that's exactly what we're saying too. So it was, in many ways, a very good report; it does make some very useful suggestions.

The reason, I believe, the minister said we are in agreement in principle is that there may be some of the things the panel suggests that we can implement with the same effect but at a lower cost. For instance, with respect to all the information-gathering and analysis, if our computer systems engineers are able to get the same kind of result out of the machine but in a different way, then yes, we have accomplished it in principle where we haven't followed the recommendation to the letter.

M. Rideout: Il serait souhaitable qu'une partie de ces services soit assurée par Truro, pour que cette collectivité profite en quelque sorte des retombées. . .

M. Ingstrup: C'est exact.

M. Rideout: . . . plutôt que de les faire venir tous de Halifax ou quelque chose du genre.

M. Ingstrup: C'est exact, oui.

M. Rideout: Une dernière petite série de questions, si vous me le permettez, monsieur le président. Pour ce qui est des recommandations Pepino, je sais que le ministre a dit, au cours de son allocution l'autre jour, qu'elles seraient presque toutes mises en vigueur. Vous pourriez peut-être nous dire où en sont ces recommandations, ce qui a déjà été fait et ce qu'on s'attend à faire et nous indiquer également si leur mise en oeuvre aura une incidence quelconque sur les coûts.

M. Ingstrup: Avec plaisir, monsieur le président. Le rapport est, à notre avis, très utile à deux égards. Il confirme l'orientation que le SCC a choisie en approuvant essentiellement tout ce que nous faisons. Toutefois, il précise aussi qu'il y a place pour l'amélioration et c'est exactement ce que nous disons nous aussi. Il s'est donc agi, de bien des façons, d'un très bon rapport; il contient certaines suggestions très utiles.

La raison pour laquelle, je crois, le ministre a dit que nous étions d'accord en principe c'est qu'il y a certaines choses proposées par le groupe de travail que nous pourrions peut-être mettre en oeuvre avec les mêmes résultats, mais à un coût moindre. Par exemple, pour ce qui est de la collecte et de l'analyse des données, si nos informaticiens sont capables d'obtenir les mêmes résultats avec la machine, mais en s'y prenant autrement, alors oui, nous y serons arrivés en principe même si nous n'avons pas suivi la recommandation à la lettre.

[Text]

They are in the process of looking at that. As far as Bill C-36 recommendations or related recommendations are concerned, I believe the minister very clearly said he is prepared to introduce proposals for amendment that will put public safety at the top, and I think there were a couple of other recommendations. . . The only one we have—

Mr. Rideout: If I could interrupt for a second, the impression I was left with after hearing the minister was that in effect the bulk of the recommendations of that committee are going to be implemented either through statutory amendment or through internal administrative processes. Maybe the easiest way to ask the question is, what things are not intended to be done out of the recommendations?

Mr. Ingstrup: I couldn't give you a definitive answer because we now have the recommendations analysed in detail. Our first finding is that, as the minister indicated, apart from recommendation number 20 about what kind of information can be held, kept away from the inmates, in principle the service, and certainly the minister, are in favour. So that part of the analysis has been done.

Now we need to peel one layer off the onion and go down and see how we can do it, and to that effect the minister, as I recall it, promised the committee a progress report on each of the recommendations by the fall.

Mr. Rideout: Okay.

Mme Jacques (Mercier): Monsieur Ingstrup, j'ai quelques courtes questions à vous poser.

Vous parliez tout à l'heure des exigences de formation pour la main-d'oeuvre spécialisée. Sur quels critères de bases vous appuyez-vous? Est-ce que les gens ont besoin de cours universitaires pour être gardiens? Ces gens-là ont-ils besoin d'une formation spéciale pour être engagés chez vous?

M. Ingstrup: Il est important pour le Service correctionnel du Canada que ses employés soient le mieux formés possible. Par contre, à l'heure actuelle, il n'y a pas de normes très spécifiques. Avant d'être engagé, un agent correctionnel doit subir un examen après 12 semaines de formation spécialisée donnée par le Service correctionnel du Canada à ses collègues.

• 1140

Mme Jacques: On disait également que certains détenus, à un moment précis de leur peine, ont des problèmes psychologiques ou sont dans un état très dépressif. Le Service correctionnel du Canada peut leur fournir les services de professionnels pour leur venir en aide. Pour ma part, je connais des gardiens qui, après un certain nombre d'années, ont eux aussi des troubles. Il deviennent stressés par le travail ou par l'environnement. Les services de professionnels sont-ils aussi accessibles à vos employés?

M. Ingstrup: Madame, il est clair que, dans un travail comme celui qui se fait au Service correctionnel du Canada, il y a pas mal de stress.

Mme Jacques: Comme chez les députés.

[Translation]

On est en train d'examiner la chose. Quant aux recommandations au sujet du projet de loi C-36 ou à d'autres recommandations du même genre, je crois que le ministre a dit très clairement qu'il est prêt à présenter des propositions de modification qui feront passer la sécurité du public avant tout, et je pense qu'il y a un certain nombre d'autres recommandations. . . La seule que nous ayons. . .

M. Rideout: Permettez-moi de vous interrompre un instant. J'avais l'impression, après avoir entendu le ministre, que le gros des recommandations de ce comité seraient mises en oeuvre par voie de modifications législatives ou par la filière administrative interne. Le plus simple serait peut-être de vous demander lesquelles des recommandations ne seront pas mises en oeuvre?

M. Ingstrup: Je ne pourrais pas vous donner une réponse définitive parce que les recommandations font actuellement l'objet d'un examen approfondi. À priori, je peux vous dire, comme le ministre vous l'a indiqué, que le service, et certainement le ministre, sont en principe en faveur de toutes les recommandations, sauf la recommandation numéro 20 qui porte sur le type de renseignements qui peuvent ne pas être divulgués aux détenus. Cette partie de l'analyse est donc terminée.

Reste à savoir comment nous nous y prendrons pour le reste et, dans cette optique, si je me rappelle bien, le ministre a promis au comité un rapport d'étape sur chacune des recommandations d'ici à l'automne.

M. Rideout: Parfait.

Mrs. Jacques (Mercier): Mr. Ingstrup, I have a few short questions to ask you.

You talked earlier about the training requirements for specialized workers. Which basic criteria do you use? Do people need university training to be prison guards? Do these people need special training to be hired by you?

Mr. Ingstrup: It is important for the Correctional Service of Canada that their employees be as well trained as possible. However, right now, there are no specific standards. Before being hired, a correctional officer must take an exam after a 12 weeks training course given by the Correctional Service of Canada.

Mrs. Jacques: We were also told that some inmates had psychological problems or were very depressed at particular times during their sentence. The Correctional Service of Canada can provide them with professional help. I know some officers who also experience difficulties after a certain number of years. They become over-stressed by the work or the environment. Are professional services also available to your employees?

Mr. Ingstrup: Mrs. Jacques, it is obvious that the type of work done in the CSC is highly stressful.

Mrs. Jacques: Like being a member of Parliament.

[Texte]

M. Ingstrup: On peut dire, en regardant les statistiques, que ce n'est pas un travail dangereux. Cependant, c'est un travail stressant parce qu'il y a des menaces et toutes sortes de choses. Pour aider les employés qui ont de tels problèmes, on a un comité national avec les syndicats. On a ce qu'on appelle en anglais un *Employee Assistance Program*. On a développé une politique dans ce domaine selon laquelle on peut référer des employés à un psychologue, à un psychiatre, à un médecin ou à un spécialiste en dehors du Service. Étant donné la confidentialité de ce type d'information, il est important d'utiliser des gens de l'extérieur du Service. Il est important qu'un employé qui a un problème d'alcool se sente à l'aise pour aller suivre des traitements reliés à ce problème. Si ces traitements étaient donnés par d'autres employés du Service, les employés éprouvant des problèmes hésiteraient beaucoup à les suivre de crainte que l'information ne soit distribuée partout dans le système. À cause de cela, on a des gens qui peuvent envoyer les employés chez des experts de l'extérieur.

Il y a aussi pas mal de *peer counselling*, particulièrement de la part des aumôniers. Il y a pas mal d'employés ayant des problèmes qui vont parler aux aumôniers. D'une certaine façon, les aumôniers sont neutres. On sait que si on partage de l'information avec un aumônier, cette information ne sera pas consignée dans un dossier et ne circulera pas dans l'institution.

Donc, sur le plan informel, les aumôniers et probablement des médecins et des infirmières jouent un certain rôle, mais sur le plan formel, on a des coordinateurs du programme que j'ai mentionné et des ressources précieuses à l'extérieur.

Mme Jacques: Le pourcentage de consultation chez vos employés est-il élevé ou s'il est comparable à celui de toute grosse industrie?

M. Ingstrup: Rien n'indique qu'il y a un taux de références extraordinaire. Par contre, certains disent que les gens qui travaillent dans des institutions pénitentiaires prennent plus d'alcool que la moyenne de la population. Cependant, on a fait une étude à Kingston, il y a environ un an, et les résultats ont été très encourageants: le nombre des gens qui prennent plus d'alcool que la moyenne était très, très limité.

Mme Jacques: Vous disiez, à mon collègue Blackburn, que le taux de suicide chez les femmes autochtones était très élevé. Avez-vous bien dit cela?

• 1145

M. Ingstrup: Ce fut le cas à un moment donné. On en a eu trois tout à coup, l'un après l'autre, mais heureusement, on n'a eu aucun suicide dans la prison des femmes au cours des 18 derniers mois.

Mme Jacques: Est-ce qu'une étude a été faite pour déterminer pourquoi le taux était plus élevé chez les autochtones?

M. Ingstrup: C'est exactement cela. Comme cela nous intéressait beaucoup, on a fait un genre d'enquête à l'intérieur. On a aussi parlé avec le coronar de l'Ontario qui, avec un groupe d'experts, un groupe d'autochtones, a fait une enquête pas mal sophistiquée. Comme je viens de l'expliquer à M. Blackburn, malheureusement, il ne s'est dégagé de cela aucune conclusion naturelle. Il y a peut-être quelques petites choses qu'on peut faire pour limiter le risque, mais il n'y a rien qui explique la raison de cela.

[Traduction]

Mr. Ingstrup: Looking at the statistics, we can say that it is not dangerous work. However, it is stressful because there are threats and all sorts of things. There is a national joint committee with the unions to help employees with such problems. We also have a *Programme d'aide aux employés*. Under this program employees can be referred to a psychologist, a psychiatrist, a physician or a specialist outside the service. In view of the confidential nature of this type of information, it is important to use people outside the service. It is important that an employee with an alcohol problem feel free to receive treatment. If the treatment were provided by other CSC employees, the employees with problems would be very reluctant to undergo treatment for fear that this would become known throughout the system. Therefore, we have counsellors who can refer employees to outside experts.

There is also a lot of *peer counselling* particularly by chaplains. Quite a number of employees with problems speak with the chaplains. They are, to some extent, neutral. It is known that the information shared with a chaplain will not be put into a file and circulated in the institution.

Therefore, the chaplains and perhaps the physicians and nurses play a certain unofficial role, but officially, we have Employee Assistance Co-ordinators and access to valuable outside resources.

Mrs. Jacques: Is the percentage of your employees who require assistance high, or is it comparable to that in any large company?

Mr. Ingstrup: Nothing indicates that the number of people referred for assistance is unusual. However, some people say that employees in penitentiaries consume above-average amounts of alcohol. However, we conducted a study in Kingston approximately a year ago, and the results were very encouraging: the number of people who consume above-average amounts of alcohol is very, very small.

Mrs. Jacques: You were telling my colleague, Mr. Blackburn, that the suicide rate among native women was very high. Did you say that?

Mr. Ingstrup: That was the case, at one time. There were three suicides, one after another, but, fortunately, there has been more in the Prison for Women in the past 18 months.

Mrs. Jacques: Did you conduct a study to find out why the rate was higher among Native women?

Mr. Ingstrup: Yes we did. Since we were very interested, we conducted a type of inside investigation. We also asked the Coroner of Ontario to conduct a very sophisticated investigation, which he did in conjunction with a group of experts and Natives. As I was explaining to Mr. Blackburn, unfortunately, it did not result in any obvious conclusions. There may be some small things that we can do to limit the risk, but nothing explains why this occurred.

[Text]

On utilise beaucoup d'autres sources, madame Jacques. Par exemple, on parle avec des aînées du groupe d'autochtones dont ces femmes-là faisaient partie. Des aînées de Saskatchewan ont fait une visite après les suicides à l'institution à Kingston. On a parlé avec elles, avec d'autres détenues autochtones, avec des amies, mais il semble presque impossible d'en déterminer la raison.

Mme Jacques: Est-ce qu'elles avaient une longue sentence à purger?

M. Ingstrup: C'est cela. Il y a de courtes sentences et de longues sentences. En plein milieu de la sentence, vers la fin de la sentence. . .

Mme Jacques: Cela a été un moment de découragement.

M. Ingstrup: On n'a pas perdu notre enthousiasme d'une certaine façon. On est maintenant en train d'établir un groupe de travail avec plus de ressources de l'extérieur, plus d'experts. Par exemple, il y a des gens qui sont spécialisés dans le domaine du suicide parmi des étudiants de campus et des membres de casernes militaires. On va voir si on peut trouver quelque chose.

Mme Jacques: Vous parliez tout à l'heure à mon collègue Rideout de l'établissement fédéral pour les femmes à Truro, en Nouvelle-Écosse. Est-ce qu'il y a des mesures incitatives pour aller chercher des professionnels qui sont bien cotés pour offrir des services à ces gens-là? Vous savez que c'est loin. Est-ce qu'il y a des avantages fiscaux ou des choses semblables pour attirer ces professionnels-là?

M. Ingstrup: Il y a pas mal de services dans la communauté de Truro. On a parlé avec le maire de Truro et les gens l'hôtel de ville pour voir si on pouvait faire quelque chose ensemble. La moitié du besoin peut être comblé dans la ville et l'autre moitié, dans l'institution. On a une possibilité de *joint venture*. Il y a aussi le fait qu'on sait maintenant que l'institution sera construite là. Cela peut attirer des gens. Maintenant, on peut commencer à chercher des possibilités, à faire des sondages un peu partout.

Je suis très souvent surpris de voir que, quand on commence ces activités-là, tout à coup, il y a toutes sortes de possibilités.

Mme Jacques: Je vous parlais de cela parce qu'au Québec, on a pris des mesures spéciales pour inciter les médecins spécialisés à aller en région. Ils ne voulaient pas y aller. C'est donc une question monétaire. Cela pouvait attirer des professionnels plus qualifiés en région.

M. Ingstrup: Truro, c'est bien près de. . .

Mme Jacques: Je m'excuse, mais je n'ai jamais visité cet endroit.

M. Ingstrup: C'est à une heure de voiture d'Halifax.

Mme Jacques: Ce n'est pas loin.

M. Ingstrup: Ce n'est pas en plein milieu de nulle part.

Mme Jacques: Merci beaucoup.

[Translation]

We are using many other sources, Mrs. Jacques. For example, we spoke with some female elders of the aboriginal group to which those women belonged. Women elders from Saskatchewan visited the Prison for Women in Kingston after the suicides. We spoke with them and with Native inmates as well as with friends, but it was almost impossible to determine what the causes were.

Mrs. Jacques: Were they serving long sentences?

Mr. Ingstrup: That is the problem. They were short sentences and long sentences. In the middle of a sentence, towards the end of the sentence. . .

Mrs. Jacques: It occurred at a low point.

Mr. Ingstrup: We have not given up on this. We are now creating the task force with more outside resources and more experts. For example, there are people who are specialized in suicide among students on campuses and on military bases. We are going to see if we can find anything.

Mrs. Jacques: A little while ago you were speaking to my colleague, Mr. Rideout, about a federal prison for women in Truro, Nova Scotia. Are there any incentives to encourage highly-sought after professionals to provide services at that location? You know, it is very far away. Are there any tax breaks or similar incentives to attract those professionals there?

Mr. Ingstrup: There are a number of services in the Truro community. We spoke with the mayor of Truro and city hall officials to see if we could do something together. Half of the need can be met in the city and the other half in the institution. There is the possibility of a *joint venture*. There is also the fact that it is now known that the institution will be built there. That may attract people. We are now looking for possibilities and conducting a number of surveys.

I am often surprised to see that when we begin this type of activity, all of a sudden, there are all sorts of possibilities.

Mrs. Jacques: I mention this because in Quebec special measures were taken to encourage specialists to serve in the regions. They did not want to go there. The bottom line is money. That might attract more qualified professionals to the regions.

Mr. Ingstrup: Truro is quite close to. . .

Mrs. Jacques: Pardon me, but I have never visited the place.

Mr. Ingstrup: It is an hour by car to Halifax.

Mrs. Jacques: That is not far.

Mr. Ingstrup: It is not in the middle of nowhere.

Mrs. Jacques: Thank you very much.

• 1150

The Chairman: This meeting has been running a little overtime. Are there any further questions? I don't want to cut anybody off.

Le président: Nous avons pris un peu de retard. Y a-t-il d'autres questions? Je ne voudrais priver personne du droit de parole.

[Texte]

Mr. Wappel: I want to carry on with the mandatory supervision and the statistics.

You were telling us you can't just send people into the community; there has to be some control mechanism, etc. Yet these people have failed to make parole. They have been eligible for parole since one-third of their time, and the Parole Board, in its absolute discretion and absolute wisdom has decided they are not eligible for parole. Yet they are going to be released statutorily under Bill C-36. You say it's because we need to have some control. Can you not accomplish the same purpose with day parole if you want to have some control over them during that transition time? The day parole wouldn't be mandatory or legislated.

Mr. Ingstrup: Yes, but that can be done at the same time as what we call mandatory supervision. Historically, the term "mandatory supervision" came in sometime in the early 1970s. It was not the release that was mandatory. That has been like that for 100 years or thereabouts in Canada. In 1972 mandatory supervision came in. Before that people just went out and that was the end of it. There was no supervision or support in the community. That was seen as an unreasonable way to treat citizens, I suppose. So it was decided to impose on these people—and that doesn't happen in the provincial system, for instance—supervision even when they had earned their full remission. That's how the system came into being.

Bill C-36 will also enable the National Parole Board to create something that looks like day parole, even under mandatory supervision. It can put a limited residential condition on people's mandatory supervision or statutory supervision.

Mr. Wappel: Bill C-36 is going to give an entitlement to be released after two-thirds of the sentence, period. It is not earned remission on good behaviour and not making progress.

Mr. Ingstrup: It's basically the same in that respect, except Bill C-36 does something that I think focuses corrections better on what we're doing at the end of the time.

In many ways, earned remission has a wrong focus. It is earned because people behave well in prison, but it is really a way of managing prisons instead of a risk-based decision. Now we're going to focus very clearly on risk by saying if the inmate still constitutes a major risk to society as described under the act, then we can detain that person until the end of the sentence. I think in many ways we have a more risk-directed and cleaner system than we had before.

When I look at recidivism rates in most other systems—and I'm not patting myself on the back because it's been performing at this level for many, many years—even mandatory supervision has a recidivism rate that is far better

[Traduction]

M. Wappel: J'aimerais revenir à la question de la liberté surveillée et aux statistiques.

Vous nous avez dit que vous ne pouvez pas tout simplement renvoyer les gens dans leur communauté, qu'il doit y avoir un certain mécanisme de contrôle. Pourtant, ces détenus n'ont pas réussi à obtenir leur liberté. Ils y auraient eu droit après avoir purgé le tiers de leur peine, et la Commission des libérations conditionnelles, usant de sa discrétion et dans sa sagesse absolue, a décidé qu'ils n'y étaient pas admissibles. Pourtant, en vertu du projet de loi, ils seront libérés automatiquement. Vous dites que c'est parce que nous avons besoin d'une certaine forme de contrôle. Ne pourriez-vous pas obtenir les mêmes résultats avec la semi-liberté si vous voulez exercer un certain contrôle sur eux durant cette période de transition? La semi-liberté ne serait pas obligatoire, et elle ne serait pas non plus assujettie à la loi.

M. Ingstrup: Oui, mais cela peut se faire en même temps que ce que nous appelons la liberté surveillée. L'expression «liberté surveillée» a été adoptée au début des années 70. Ce n'était pas la libération qui était obligatoire. Les choses se sont passées comme cela pendant une centaine d'années au Canada. En 1972, la liberté surveillée a fait son apparition. Avant cela, les gens étaient tout simplement libérés et on en restait là. Il n'y avait ni surveillance ni aide dans la collectivité. On a jugé, je suppose, que ce n'était pas la façon de traiter les citoyens. On a donc décidé d'imposer à ces gens—et cela ne se passe pas ainsi dans le système provincial, par exemple—la surveillance même s'il y avait eu réduction totale de peine. C'est comme cela que le système a vu le jour.

Le projet de loi C-36 permettra à la Commission des libérations conditionnelles d'adopter quelque chose qui ressemble à la semi-liberté, même sous surveillance. Elle pourra imposer certaines conditions à l'égard de la liberté surveillée ou de la surveillance obligatoire.

M. Wappel: Le projet de loi C-36 autorisera la libération des détenus après qu'ils auront purgé les deux tiers de leur peine, un point c'est tout. Il ne leur sera pas nécessaire d'avoir mérité une réduction de peine ou de s'être bien comportés et je ne pense pas que nous aurons accompli quoique ce soit.

M. Ingstrup: Les deux se valent, sauf que le projet de loi C-36 a davantage à voir, sur le plan correctionnel, avec ce que nous faisons une fois la peine purgée.

À bien des égards, la réduction méritée de peine présente des lacunes. Il y a réduction parce que les détenus se comportent bien en prison, mais il s'agit en fait d'un mode de gestion des prisons plutôt que d'une décision fondée sur les risques. Désormais, nous tiendrons clairement compte des risques puisque nous pourrions détenir un prisonnier jusqu'à ce qu'il ait purgé sa peine, si nous jugeons qu'il constitue un risque grave pour la société, au sens où l'entend la loi. Je pense qu'à bien des égards nous aurions ainsi un système mieux défini qui serait davantage fonction des risques.

Lorsqu'on examine les taux de récidive dans la plupart des autres systèmes—et je ne me dis pas ça pour me vanter parce que les choses fonctionnent bien depuis de nombreuses années—il faut admettre que même la liberté

[Text]

than most other systems I know of. It seems to me that the mechanism of having some way of managing people when they go back to the community for not too short a period of time is a very good thing.

• 1155

We looked at mandatory supervision. It says in the information I have in front of me that of the 1,340 mandatory supervision releases that we implemented in 1990-91, one in twenty was convicted of a violent offence while on supervision. That's very—

Mr. Wappel: How many were convicted of an offence, never mind violent offences?

Mr. Ingstrup: We have one in five. That's 20%. As I say, half of those that are being revoked are being revoked for a new offence and half because of technical violation, so that means one in five for a new offence among the most risky of those that we do release but who will go back one day—that's a key point—and one in twenty for violent offences.

Mr. Wappel: On page 25 you have a chart. I'm talking about the estimates. You have a chart for the five-year period 1981 to 1986 upon which you report certain statistics re mandatory supervision. You have figures on temporary absences, however, right up until 1991. Have you done a study from 1986 to 1991 on mandatory supervision and, if so, where is it, and if not, why not?

Mr. Ingstrup: We are following that all the time.

Mr. Wappel: Can you give us a chart similar to page 25 from 1986 to 1991 re mandatory supervision?

Mr. Ingstrup: Yes, I sure can, except that you will understand that a large number of the people we're talking about will still be on mandatory supervision. What we are talking about here are people who have gone through the period, who are out of it, and we can say we now know how many went back and how many did not. If I'm getting closer to today, I will have an increasing number of people who are still out there on mandatory supervision, so we can't tell you whether they are a success or not. They may commit an offence later on and still be within the mandatory supervision period. But we can give you an update, for instance, on how many on a monthly basis we send back to prison from the whole system and what they were, day parolees or full parolees.

Mr. Wappel: We would appreciate that. You indicated that the proportion of offenders under mandatory supervision who were suspended was more significant, varying from 38% to 44%, in that five-year period from 1981 to 1986. When you suspend a mandatory supervision, what sorts of reasons are there that you would consider serious? Are most of the suspensions due to serious reasons like recommitment of offences, or to technical breaches, or what?

[Translation]

surveillée comporte un taux de récidive moins élevé que dans le cas de tout autre système que je connais. Il me semble qu'un mécanisme qui nous permette de pouvoir surveiller en quelque sorte les détenus lorsqu'ils retournent dans la collectivité pour une période de temps qui n'est pas trop courte, a vraiment du bon.

Nous avons examiné la liberté surveillée. D'après les renseignements que j'ai devant moi, 1,340 détenus ont obtenu leur liberté surveillée en 1990-1991 et que parmi eux, un sur vingt a été reconnu coupable d'un crime violent alors qu'il était en liberté surveillée. C'est très. . .

M. Wappel: Combien ont été reconnus coupable d'une infraction, perpétrée ou non avec violence?

M. Ingstrup: Un sur cinq. C'est-à-dire 20 p. 100. Comme je l'ai dit, la moitié d'entre eux doivent renoncer à leur liberté parce qu'ils commettent une nouvelle infraction et l'autre moitié à cause d'un quasi-délit, ce qui veut dire un sur cinq pour une nouvelle infraction parmi ceux qui présentent le plus de risques et qui retourneront un jour en prison—c'est là un élément essentiel—et un sur vingt pour une infraction violente.

M. Wappel: Vous avez un tableau à la page 25. Je veux parler du budget. Vous avez un tableau pour la période allant de 1981 à 1986 dans lequel figurent certaines statistiques au sujet de la liberté surveillée. Vous avez des chiffres sur les permissions de sortie, toutefois, jusqu'à 1991. Avez-vous fait une étude pour la période de 1986 à 1991 au sujet de la liberté surveillée et, dans l'affirmative, où est-elle? Dans la négative, dites-nous pourquoi?

M. Ingstrup: Nous suivons constamment les choses de près.

M. Wappel: Pouvez-vous nous donner un tableau analogue à celui de la page 25 pour la liberté surveillée depuis 1986 jusqu'à 1991?

M. Ingstrup: Oui. Sauf qu'il vous faudra comprendre qu'un grand nombre des personnes dont nous parlons seront toujours en liberté surveillée. Ce dont nous parlons ici, ce sont de gens qui ont franchi cette période et dont nous savons s'ils sont ou non retournés en prison. Plus je me rapprocherais de la date d'aujourd'hui, plus je me retrouverais avec un grand nombre de gens qui sont encore en liberté surveillée, de sorte qu'il me sera impossible de vous dire si elle a été ou non un succès dans leur cas. Ils pourront commettre une infraction plus tard pendant qu'ils sont encore en liberté surveillée. Nous pouvons cependant vous donner une idée, par exemple, du nombre de détenus qui retournent chaque mois en prison et vous dire s'il s'agit de détenus en semi-liberté ou en pleine liberté.

M. Wappel: Nous vous en saurions gré. Vous avez dit que le pourcentage de délinquants pour qui la liberté surveillée a été suspendue était plus élevé, qu'il se situait entre 38 p. 100 et 44 p. 100, pour cette période quinquennale allant de 1981 à 1986. Lorsque vous suspendez la liberté surveillée, quelles sont les raisons graves pour lesquelles vous le faites? La plupart des suspensions sont-elles imputables à des raisons graves comme la perpétration de nouvelles offenses ou à des quasi-délits?

[Texte]

Mr. Ingstrup: The vast majority of suspensions are suspensions of a very, very short duration where a person doesn't show up at the parole office at the time when he is supposed to show up. If that person has committed a serious offence, the parole officer will issue a suspension warrant, send it to the police and ask for the person to be arrested. Once the police report back that the person has now been found, he's arrested, and here is the jail or the institution where he is. Then we will visit that person within a few days. A large number of these suspensions are then cancelled again because there was a good explanation, or a good enough explanation, an explanation that had nothing to do with increased risk to society. There's a lot of that, very short term. We're pretty serious. When we want to get people back into the community we also tell these people that we don't tolerate very much disobedience.

A large number of those are based certainly not on new offences but on technical violations, or the appearance of a technical violation. If we go, however, to revocation, it means we have reasons to believe that the violation of the special conditions are so serious that we want the person back into an institution for a longer time than the 14 days that we have under the Parole Act to decide, based on suspension.

• 1200

The Chairman: This meeting is running over. Some of the members have to be at other places at this time. I don't think we can go much longer.

Mr. Blackburn: I won't put the questions I was going to put. There are several questions I wanted to put on the sexual treatment programs. I'll send you a letter and ask you to respond to them.

The Chairman: Would you like this for your personal use?

Mr. Blackburn: No, this is for the committee.

The Chairman: I would like to see a reply to your letter.

Mr. Blackburn: I'll send my letter and you can send the letter to Mr. Dupuis.

Mr. Ingstrup: Mr. Blackburn, after your questions last time, we went back and looked at what we had. We are actually putting a package together for the committee. Maybe you could look at that first. If you need further information, we'll be pleased to send that.

Mr. Blackburn: I just have one more very short question. I sent the commissioner a letter; I think it was mailed yesterday. An inmate from a CSC institution near Quebec City wrote to me and said that he has AIDS. He had requested to see a doctor about his diet because he was having a very difficult time keeping food down. He was suffering from vomiting and from diarrhoea. The nurse wouldn't give him access to the doctor. The priest at the institution gave him a book or part of a book on diet for patients suffering from AIDS. He read the book and he feels he should be entitled to a special diet, considering that he has this disease, which I assume is a terminal disease. I was

[Traduction]

M. Ingstrup: La vaste majorité des suspensions sont de très brève durée. Une suspension peut être imposée lorsqu'une personne en liberté ne se présente pas au bureau de la Commission au moment où elle devrait le faire. Si cette personne a commis une infraction grave, le surveillant de liberté conditionnelle émet un mandat de suspension, l'envoie à la police et demande que l'intéressé soit arrêté. Lorsque la police a retracé ses allées et venues, il est arrêté et on nous informe de l'établissement où il est incarcéré. Nous lui rendrons visite dans les quelques jours qui suivent. Un grand nombre de ces suspensions sont annulées parce que l'individu a souvent une bonne explication, une assez bonne explication qui n'a rien à voir avec les risques accrus qu'il peut poser pour la société. Il s'agit donc dans bien des cas de suspensions à très court terme. Nous sommes très sérieux. Lorsque nous voulons que ces gens retournent dans la société, nous leur précisons que nous ne tolérerons pas la désobéissance.

Un grand nombre de ces suspensions s'explique non pas par une nouvelle infraction, mais par un quasi-délit, ou l'apparence d'un quasi-délit. Toutefois, lorsque nous allons jusqu'à révoquer la liberté, c'est parce que nous avons des raisons de croire que la violation des conditions spéciales qui y sont rattachées est tellement grave que nous voulons que cette personne retourne en établissement pour une période plus longue que les 14 jours qui nous sont accordés par la Loi sur les libérations conditionnelles en vue de prendre une décision.

Le président: Nous avons dépassé l'heure. Certains députés ont d'autres engagements. Je ne pense pas que nous puissions continuer pendant longtemps encore.

M. Blackburn: Je ne poserai pas les questions que j'avais. J'avais plusieurs questions à poser au sujet des programmes destinés aux délinquants sexuels. Je vous écrirai pour vous demander d'y répondre.

Le président: Pour vos fins personnelles?

M. Blackburn: Non, pour celles du comité.

Le président: J'aimerais voir la réponse à votre lettre.

M. Blackburn: Je vous enverrai ma lettre que vous pourrez transmettre à M. Dupuis.

M. Ingstrup: Monsieur Blackburn, après que vous avez posé vos questions la dernière fois, nous avons examiné ce que nous avions. Nous sommes en train de préparer une trousse à l'intention du comité. Vous pourriez peut-être l'examiner d'abord. Si vous avez besoin de plus de renseignements, nous nous ferons un plaisir de vous les communiquer.

M. Blackburn: J'aurais une autre toute petite question à poser. J'ai écrit une lettre au commissaire, qui a été mise à la poste hier je crois. Un détenu d'un établissement du SCC situé près de Québec m'a écrit pour me dire qu'il avait le sida. Il avait demandé à voir un médecin au sujet de son régime alimentaire, parce qu'il avait énormément de difficulté à digérer. Il vomissait et avait la diarrhée. L'infirmier a refusé de lui faire voir le médecin. L'aumônier de l'établissement lui a remis un livre ou un extrait de livre sur le régime qui s'impose dans le cas des sidatiques. Il l'a lu et croit qu'il a droit à un régime spécial, étant donné qu'il souffre de cette maladie qui, je suppose, est sans issue. Je me

[Text]

wondering if you would check out that letter yourself and if you would respond to it and look into the matter for him.

Mr. Ingstrup: Absolutely.

Mr. Blackburn: Thank you very much.

The Chairman: I'd like to thank our witness once again for being with us. We are sorry to keep you so long, and thank you for being so co-operative to supply us with the things we have asked for.

Mr. Ingstrup: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Translation]

demandais si vous ne pouviez pas lire cette lettre vous-même, y répondre et voir de quoi il retourne pour ce détenu.

M. Ingstrup: Avec plaisir.

M. Blackburn: Merci infiniment.

Le président: Je tiens à remercier notre témoin d'avoir bien voulu nous rencontrer à nouveau. Nous sommes désolés de vous avoir retenus si longtemps et nous vous remercions de la gentillesse avec laquelle vous avez accepté de nous fournir les renseignements demandés.

M. Ingstrup: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: La séance est levée.

MAIL  POSTE	
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes	
Postage paid	Port payé
Lettermail	Poste-lettre
K1A 0S9	
Ottawa	

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Cœur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Cœur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Correctional Service of Canada:

Ole Ingstrup, Commissioner of the Correctional Service of
Canada.

TÉMOIN

Du Service correctionnel du Canada:

Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du
Canada.